



LE GUIDE  
DU REPRENEUR D'ENTREPRISE  
EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



# Édito

---

## **Rendre le Languedoc-Roussillon prospère**

L'emploi est notre priorité absolue. Et l'entreprise, au cœur du système économique régional, est la principale source d'emploi. Notre devoir est d'accompagner la reprise et la transmission d'entreprise, comme nous en soutenons la création. Cette région, moins qu'aucune autre, ne peut s'offrir le luxe de laisser disparaître le savoir-faire industriel et commercial forgé par des milliers d'entreprises au fil des années. Les enjeux sont considérables: la transmission et la reprise concerneront 20 000 entreprises dans les dix prochaines années et 14 000 emplois dans les cinq ans à venir! Ainsi, la nouvelle politique régionale, dont les moyens budgétaires ont été très largement augmentés, comprend un dispositif global d'aide à la reprise, à la transmission comme à la création: le PACTE, véritable programme d'appui en termes de développement économique et de formation professionnelle. Concrètement, la Région consacre 11.5 millions d'euros par an à la création et à la transmission permettant de financer directement des projets d'entreprises et des structures professionnelles constituant le Réseau régional d'accompagnement.

---

L'an dernier, nous avons accompagné 1800 projets d'entreprises au titre de ce programme. En organisant les 1<sup>ères</sup> Assises régionales de la transmission d'entreprise le 29 juin 2006, nous avons souhaité pousser plus loin notre action et approfondir la concertation avec l'ensemble de nos partenaires économiques. Pour répondre aux attentes des partenaires et des entreprises présents lors de cette manifestation, nous avons réalisé le Guide régional du repreneur. Ce guide doit vous donner les clés du démarrage de votre projet en clarifiant le « paysage » des organismes accompagnateurs et des financements pouvant être mobilisés.

Le Languedoc-Roussillon, selon une enquête récente parue dans un magazine économique\*, se classe au 1<sup>er</sup> rang des régions françaises pour la croissance de la population, de l'emploi, du PIB et de la productivité.

À nous de transformer l'essai  
au service de l'emploi régional!

**Georges Frêche,**  
**Président de la Région Languedoc-Roussillon**

\* Source : Experian Business Stratégies, pour *L'Expansion*



# Sommaire

---

page 8 **La Région, chef de file  
du développement économique**

page 16 **Le parcours du repreneur**

pages 18 à 30 **Les grandes étapes de la reprise d'entreprise**

pages 32 à 33 **Tableau récapitulatif des principales structures  
juridiques**

page 34 **Les acteurs du Réseau régional  
d'accompagnement à la transmission  
et leurs prestations**

pages 36 à 37 **Récapitulatif des missions  
et des prestations proposées par les acteurs  
du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission**

pages 38 à 96 **Fiches signalétiques par acteur :  
missions, bénéficiaires, contacts**

page 98 **Les financements**

pages 100 à 133 **Fiches de présentation des financements :  
nature, conditions d'attribution**

page 134 **Glossaire**

page 137 **Index**

# 1. LA RÉGION, CHEF DE FILE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

« Notre région témoigne d'une situation géographique privilégiée, d'un fort dynamisme entrepreneurial et d'un formidable potentiel de compétences. Ce sont des atouts indéniables qu'il faut consolider et développer en termes de marchés, de performance économique, de compétences mobilisées et de croissance: saisir les opportunités, jouer la qualité, oser les activités émergentes et investir.

Par sa politique volontariste, la Région Languedoc-Roussillon établit les conditions d'une réussite économique et territoriale de tous, partout, grâce à d'étroits partenariats avec tous les acteurs économiques: à l'écoute, elle agit pour qualifier, mobiliser et valoriser les hommes et les femmes de cette région et pour connaître, accompagner et dynamiser les grands secteurs économiques, donc les entreprises et donc l'emploi pour anticiper, toujours ».

*Anne-Yvonne LE DAIN, vice-présidente de la Région Languedoc-Roussillon, présidente de la commission Développement économique - Recherche - Emploi - Économie sociale et solidaire*

page 10	L'entreprise, moteur du développement économique
page 12	L'enjeu primordial de la transmission-reprise
page 15	Un Réseau régional d'accompagnement à la transmission





La Région, chef de file  
du développement économique

## LA RÉGION, CHEF DE FILE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

L'enjeu capital du développement de la région Languedoc-Roussillon passe par la consolidation de ses atouts et par la création de richesses nouvelles et donc des emplois qui lui manquent encore. Cette politique voulue par l'exécutif régional veut impulser un nouvel équilibre entre l'économie et le social: par son Schéma régional de développement économique, SERVIR, la Région assume et revendique son rôle de coordonnatrice du développement en mobilisant l'ensemble des acteurs économiques au bénéfice des entreprises régionales et des porteurs de projet.

### L'ENTREPRISE, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En effet, c'est bien l'entreprise qui produit l'essentiel de la richesse et des emplois dont notre région a tant besoin! La mission de la Région est bien d'accompagner et de stimuler ces initiatives à chaque stade de développement de l'entreprise et ce au service d'un objectif majeur: l'emploi.

Au sein du Département « Économie et Emploi », la Direction du développement des entreprises conçoit, met en œuvre, et anime les programmes régionaux d'accompagnement des entreprises. Une évaluation rigoureuse en est faite pour ajuster la politique régionale aux réalités changeantes du monde économique.



## SIX PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES (\*):

### **1 Plus de créations et de transmissions d'entreprises pérennes**

Le PACTE (Programme d'appui à la création et à la transmission d'entreprise) pour :

- ..... qualifier et financer les projets de création et de transmission (prêt, garantie et subvention).
- ..... former l'entrepreneur au métier de chef d'entreprise.

### **2 Des entreprises plus compétitives à la conquête de nouveaux marchés**

Le programme ASTRE (Aide stratégique régionale aux entreprises) accompagne financièrement le développement des entreprises régionales en croissance (prêt, garantie et subvention) en partenariat avec les autres financeurs de l'entreprise.

### **3 Des entreprises plus innovantes pour être plus discriminantes sur leur marché**

La Région Languedoc-Roussillon soutient la compétitivité et l'innovation de ses entreprises par le Programme régional à l'Innovation (PRI) qui comprend :

- ..... le financement des faisabilités technique et/ou commerciale des projets,
- ..... le financement de projets de recherche et de développement en partenariat avec OSEO,
- ..... le soutien au recrutement d'ingénieurs (BAC + 5) et de Docteurs en recherche (BAC + 8).

(\*): L'ensemble des aides individuelles mises en œuvre par la Région est présenté sur le portail d'informations [www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr)



La Région, chef de file  
du développement économique

#### **4 Un territoire régional attractif par la qualité de ses infrastructures économiques**

350 millions d'Euros sont programmés pour créer les 10 premières zones régionales d'activité en Languedoc-Roussillon (sur 700 hectares de superficie).

#### **5 Des entreprises rassemblées dans des filières structurées pour être plus performantes en Languedoc-Roussillon et sur les marchés nationaux et internationaux**

..... Contrats de filières pour favoriser les projets collectifs et coopératifs.

#### **6 Le soutien à une « autre économie » : sociale et solidaire**

La Région Languedoc-Roussillon mobilise le programme ESSOR (Économie sociale et solidaire régionale): les soutiens de la Région sont déclinés spécifiquement pour s'adapter à ce secteur en plein « essor ».

### **L'ENJEU PRIMORDIAL DE LA TRANSMISSION-REPRISE**

Trop d'entreprises viables disparaissent aujourd'hui, faute de repreneur.

La Région Languedoc-Roussillon, consciente des enjeux économiques et sociaux de la transmission des entreprises et du risque de déperdition des savoirs et des compétences, leur apporte des réponses concrètes.

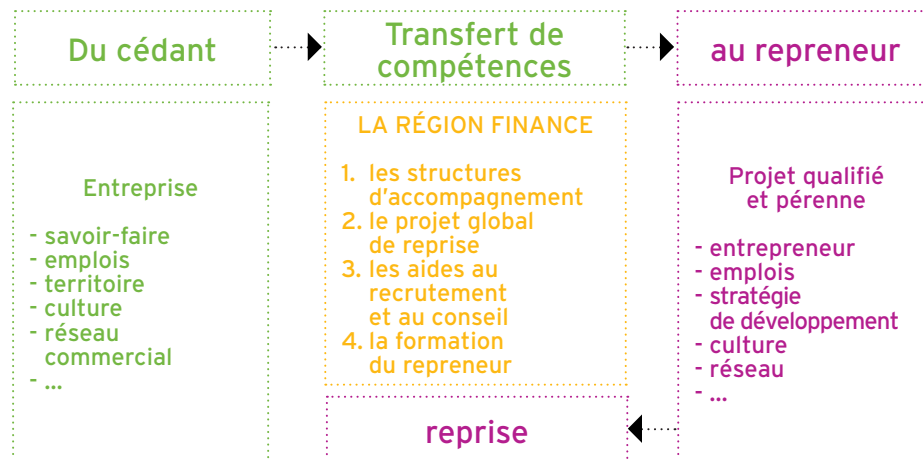
Une reprise a 80 % de chances de survivre là où une création n'en a en moyenne que 50 %. Ces chiffres montrent l'importance de la transmission dans la stabilité d'un tissu économique.

Pour répondre aux préconisations émises dans le schéma régional de développement économique SERVIR, et aux besoins exprimés par tous lors des 1<sup>ères</sup> Assises régionales de la transmission d'entreprise, la Région a mis en œuvre le dispositif PACTE (Programme d'appui à la création et à la transmission d'entreprise).

Que vous soyez cédant ou repreneur, ce programme vous accompagne dans votre projet. Il vous permet de :

- ..... bénéficier d'accompagnement et de formation spécifiques grâce à des structures spécialisées,
- ..... mobiliser les financements régionaux à chaque stade de votre projet.

#### La Région soutient les projets de transmission d'entreprise





La Région, chef de file  
du développement économique

Partant du principe qu'une entreprise bien accompagnée  
a plus de chance de durer,  
la Région a instauré deux dispositifs d'aide à la reprise :

..... le PACTE Entreprise

..... le PACTE Formation

**Pour connaître ces dispositifs proposés par la Région  
Languedoc-Roussillon, reportez-vous  
aux pages 82 à 85 du guide.**

**Pour connaître les financements accordés  
par la Région Languedoc-Roussillon,  
consultez les pages mentionnées ci-dessous :**

..... le PACTE Avance remboursable  
page 119

..... le PACTE Fonds régional de garantie  
pages 112 à 115

..... l'aide au conseil pour développer la compétitivité  
de l'entreprise reprise  
page 122

..... l'aide à l'évaluation de l'entreprise à céder  
page 123

..... l'aide au financement du salaire du repreneur  
page 126

*Voir aussi l'ensemble des aides individuelles mises  
en œuvre par la Région sur le portail d'informations  
[www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr)*

## UN RÉSEAU RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION

Pour réussir dans son projet, une entreprise a besoin de partenaires. La Région fait en sorte que les différents intervenants soient coordonnés.

La multiplicité des aides et des intervenants déroute parfois cédants et repreneurs.

La publication de ce guide est une étape importante de ce processus de professionnalisation du Réseau régional d'accompagnement à la transmission. Cet ouvrage pratique, édité par la Région Languedoc-Roussillon, réunit en un même recueil l'ensemble des intervenants et des aides mobilisables par un repreneur d'entreprise.

Cruciale pour l'économie régionale, la transmission d'une entreprise concerne principalement les petites entreprises de proximité, celles qui stabilisent l'emploi.

**Ce guide du repreneur incitera chacune et chacun à relever le défi pour perpétuer savoirs et connaissances, pour un développement durable du Languedoc-Roussillon.**

## 2. LE PARCOURS DU REPRENEUR

Chaque année en Languedoc-Roussillon, 2 000 entreprises de toutes tailles et de toutes natures, changent de mains. Le succès de ces transmissions dépend des bonnes conditions dans lesquelles se réalise ce changement de dirigeant.

Si vous êtes repreneur ou que vous envisagez de le devenir, ce guide a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans les différentes étapes du processus de reprise.

Page 18	Les grandes étapes de la reprise
Page 20	Étape 1 Votre évaluation personnelle
Page 22	Étape 2 Trouver une entreprise à reprendre
Page 24	Étape 3 Diagnostic, évaluation et négociation
Page 26	Étape 4 Formalisation du projet : aspects financiers, juridiques et fiscaux
Page 28	Étape 5 Concrétisation de la reprise et démarrage de l'activité
Page 32	Tableau récapitulatif des principales structures juridiques



**Étape 1**

**Votre  
évaluation  
personnelle**

**Étape 2**

**Trouver  
une entreprise  
à reprendre**



### Étape 3

#### Diagnostic, évaluation et négociation

- ..... Collecter les informations
- ..... Analyser les points forts et les points faibles
- ..... Évaluer l'affaire
- ..... Négocier et conclure

### Étape 4

#### Formalisation du projet

- ..... Aspects financiers
- ..... Aspects juridiques
- ..... Aspects fiscaux
- ..... Aspects patrimoniaux
- ..... La stratégie de développement

### Étape 5

#### Concrétisation de la reprise et démarrage de l'activité

- ..... Signature des actes
- ..... Statut juridique de l'entreprise
- ..... Fiscalité
- ..... Protection sociale
- ..... Formalités



## VOTRE ÉVALUATION PERSONNELLE : ÊTES-VOUS FAIT(E) POUR REPRENDRE ET DIRIGER UNE ENTREPRISE ?

De nombreux repreneurs se focalisent sur la recherche de l'entreprise-cible sans consacrer le temps nécessaire à une réflexion préalable sur le projet. Or cette phase est essentielle puisque l'une des causes de défaillance des entreprises reprises est une mauvaise préparation du repreneur.

**On constate que les repreneurs formés et accompagnés ont plus de chance de voir leur entreprise se pérenniser que ceux qui ont engagé leur démarche sans conseil soit 67 % contre 58 % (Source Insee, Sine 1998-2003).**

Il est donc nécessaire de vous interroger sur vos motivations et vos objectifs, et de vérifier que la reprise d'une entreprise correspond bien à vos aspirations.

### VOTRE MOTIVATION

Pour quelles raisons souhaitez-vous reprendre une entreprise ?  
Pour retrouver une situation après avoir perdu un emploi ?  
Pour acquérir un statut social ? Pour prendre la succession de votre patron ? Pour atteindre un objectif professionnel tout en réalisant un accomplissement personnel ?

Pour répondre à ces questions, il est indispensable d'évaluer votre connaissance du monde de l'entreprise et de prendre la mesure des responsabilités qui incombent à un chef d'entreprise. Le Réseau régional d'acteurs peut vous aider à vous familiariser avec le métier de chef d'entreprise.

### VOTRE ENTOURAGE

L'environnement familial constitue-t-il un frein ou un soutien ?  
Êtes-vous seul ou plusieurs à porter le projet de reprise ?  
Si vous êtes en équipe, êtes-vous sûrs de bien vous connaître ?  
Quels sont les liens qui vous unissent ?



## VOS COMPÉTENCES

Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?  
Que savez-vous faire ?

Des bilans de compétences adaptés (entretiens, logiciels, quiz) permettent d'évaluer vos forces et faiblesses.  
Des formations techniques selon votre secteur d'activité et spécifiques au métier de chef d'entreprise vous sont proposées par le Réseau... et naturellement recommandées !

## VOS MOYENS FINANCIERS

Une opération de reprise s'effectue avec un apport personnel significatif. Si vous sollicitez un prêt bancaire en Languedoc-Roussillon, ce dernier peut être garanti par la Région.

## LES SITES INTERNET À VISITER

[www.apce.com](http://www.apce.com)  
[www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)

---

**PAROLE DE REPRENEUR!** *« J'ai été pendant plusieurs années gérant d'une PME dans le secteur informatique, puis cadre de direction dans le secteur bancaire. Je souhaitais développer un projet personnel pour me réaliser et avoir les rênes de ma propre entreprise. Par ailleurs, dans le cadre de mon ancien emploi, j'ai été amené à me déplacer fréquemment, ma femme et moi souhaitions revenir vers notre région d'origine, le Languedoc-Roussillon. L'influence de mon épouse a été importante : elle a participé à ma décision avant de « faire le saut ». Après cette prise de décision, mon entourage professionnel m'a également aidé dans mes recherches (je me suis entouré de compétences : un avocat et un commissaire aux comptes). Il s'est écoulé environ 18 mois entre le moment où j'ai quitté mon ancien poste et la concrétisation de la reprise. Durant cette phase, j'ai également été accompagné par un agent de la Chambre de commerce et d'industrie pour monter le projet et trouver une entreprise. Mon entreprise est créée depuis août 2006, 10 emplois ont été maintenus et 10 emplois ont été créés. »*

---

Alain CLAVEL  
50 ans  
Gérant de  
la société  
SOFRADE  
(entreprise  
de traitement  
de l'eau)  
Nîmes (30)



## TROUVER UNE ENTREPRISE À REPRENDRE

### DÉFINIR LES CRITÈRES DE RECHERCHE :

- ..... le secteur d'activité  
(ce secteur d'activité m'est-il familier ou nouveau ?),
- ..... le type d'activité,
- ..... la zone géographique  
(rurale, urbaine, périurbaine...),
- ..... le type d'entreprise  
(niveau de chiffre d'affaires, nombre d'emplois),
- ..... la fourchette de prix envisagée,
- ..... la catégorie  
(entreprise individuelle, entreprise de capitaux)...

### CONSULTER LES CONTACTS UTILES :

- ..... les Chambres de commerce et d'industrie,  
les Chambres de métiers et de l'artisanat,
- ..... les branches et organismes professionnels,
- ..... les conseils d'entreprise: experts  
comptables, notaires, avocats,
- ..... les clubs et associations dédiés (Club  
des repreneurs d'affaires...),
- ..... les revues, les sites internet généralistes et spécialisés,
- ..... votre famille et vos relations professionnelles,
- ..... votre employeur actuel.

### COMMENT CHOISIR ?

- ..... Sélectionnez les activités qui se rapprochent  
le plus de vos compétences, de votre projet initial  
ou de vos contraintes, financières par exemple.



- ..... Faites valider ces premières orientations par des personnes compétentes, acteurs du Réseau régional d'accompagnement.
- ..... Rassemblez dès à présent le maximum d'informations utiles (fonctionnement de l'entreprise, état des lieux, contraintes réglementaires liées à la profession).
- ..... Convenez d'un rendez-vous avec le cédant pour visiter l'affaire.

#### LES SITES INTERNET À VISITER

[www.info-entrepriseslr.fr](http://www.info-entrepriseslr.fr)

##### Les bourses :

- ..... la Bourse nationale de la transmission ([www.reprise-entreprise.Oseo.fr](http://www.reprise-entreprise.Oseo.fr))
- ..... la Bourse nationale des opportunités artisanales ([www.bnoa.net](http://www.bnoa.net))
- ..... la Bourse régionale ACT Contact ([www.actcontact.net](http://www.actcontact.net))
- ..... la Bourse régionale PMI Contact ([www.pmicontact.net](http://www.pmicontact.net))

.....

**PAROLE DE** En recherche d'une reprise d'entreprise multiservices  
**REPRENEUR!** *« J'ai navigué sur le site internet de la bourse régionale ACT Contact, financé par la Région Languedoc-Roussillon. Le site est mis à jour régulièrement. L'activité et l'offre sont bien ciblées. J'ai pris contact avec un technicien de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault qui m'a fourni les coordonnées d'un cédant, puis une rencontre a été organisée. En quatre mois de recherche, j'ai obtenu dix rendez-vous. »*

Laurent DESSALAS  
41 ans  
Demandeur d'emploi  
Montpellier

.....



## DIAGNOSTIC, ÉVALUATION ET NÉGOCIATION

### COLLECTER LES INFORMATIONS PROPRES À L'ENTREPRISE

**Se procurer auprès du cédant les documents suivants :**

- ..... K bis,
- ..... 3 derniers bilans et comptes de résultats avec les annexes,
- ..... photocopie du bail commercial, s'il y a lieu,
- ..... actes de propriété (rachat des murs),
- ..... copie des contrats de concession ou de franchise, s'il y a lieu,
- ..... copie des contrats de travail, s'il y a des salariés,
- ..... copie de la convention collective, s'il y a lieu,
- ..... liste du matériel cédé et les attestations de conformité aux normes, si elles existent,
- ..... diagnostic et évaluation de l'entreprise, s'ils ont été réalisés.

### Étudier les points forts et les points faibles de l'entreprise dans les domaines suivants :

- ..... l'environnement commercial de l'entreprise : produits, marché, prix, type de clientèle, concurrence, emplacement, politique commerciale, perspectives de développement, fournisseurs, publicité...
- ..... les moyens d'exploitation et la conformité aux normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement normes réglementaires liées à la profession...
- ..... le personnel de l'entreprise : contrat de travail, savoir-faire, ancienneté...
- ..... les chiffres-clés de l'entreprise : chiffre d'affaires, bénéfice, valeur ajoutée, volume d'activité...

### ÉVALUER L'ENTREPRISE

**Différentes méthodes d'évaluation peuvent s'appliquer et le recours à des spécialistes de votre secteur, au sein du Réseau régional, est souvent précieux :**

- ..... évaluation statistique en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise,



- .....évaluation en fonction du chiffre d'affaires,
- .....évaluation en fonction de la rentabilité,
- .....évaluation en fonction de la capacité d'endettement de l'entreprise.

Dans tous les cas, le jeu de l'offre et de la demande est déterminant dans l'évaluation.

.....  
**PAROLE DE  
REPRENEUR!**

Philippe  
RIBEYRE  
54 ans  
Président  
du groupe  
LAROM  
(menuiserie  
aluminium/bois)  
Montpellier (34)

« Mon associé et moi avons réalisé le diagnostic de plusieurs entreprises à reprendre. La première étape est de partir à leur recherche.

Nous avons contacté les partenaires institutionnels notamment la Région, la Chambre de commerce et d'industrie, les banques et des cabinets d'intermédiation. Nous nous sommes également appuyés sur notre réseau et nous avons examiné une vingtaine de projets. Après une évaluation financière rapide, nous en avons retenu huit. Les informations comptables ont été récupérées sur le site internet de la Coface. La deuxième étape de l'évaluation est un audit opérationnel plus poussé: pour récupérer des informations supplémentaires (contrats de travail, conventions, autres documents comptables...), nous avons rédigé des lettres d'intention et nous avons rencontré les cédants potentiels. Pour l'élaboration de l'évaluation financière, il faut avoir des règles simples et il faut prendre en considération que le cédant a une valeur de l'entreprise précise qui n'est pas toujours basée sur une évaluation technique. Par ailleurs, il faut se fier à son intuition dans le sens où il y a une corrélation entre le cédant et son entreprise: si le cédant est dynamique et disponible, son entreprise sera à son image. Ces éléments nous ont permis de formaliser un tableau reprenant les points forts et les points faibles des entreprises rencontrées. Parallèlement, nous avons commandité un audit comptable et social auprès d'un expert-comptable et d'un avocat spécialisé en droit du travail. Les cabinets d'intermédiation disposent également de diagnostics d'entreprises tout comme les banques. La démarche de reprise a duré à peu près une année. Aujourd'hui, le groupe LAROM, constitué par l'acquisition de 3 entreprises (SER Ducros, Baies et Structures Parrier et MB Menuiseries), a maintenu 43 emplois et en a créé une dizaine. »

## FORMALISATION DU PROJET

*Mise en place du projet dans les domaines financier, juridique et fiscal.*

### LES ASPECTS JURIDIQUES ET FISCAUX DE LA REPRISE

#### Les modalités de la reprise :

- ..... transmission familiale ou donation,
- ..... achat d'un fonds de commerce ou de titres d'une société,
- ..... achat du pas-de-porte ou du droit au bail,
- ..... location-gérance,
- ..... bail commercial et achat des murs (concerne toutes les modalités de reprise sauf la location-gérance).

#### L'aspect fiscal: les droits de mutation

Si vous achetez un fonds de commerce, un droit au bail ou des parts de société, vous devrez vous acquitter des droits de mutation.

#### L'aspect patrimonial

Incidence fiscale et patrimoniale sur la famille et les proches :

- ..... parts de la famille dans l'entreprise cédée à vérifier,
- ..... transmission aux enfants lors de la reprise,
- ..... importance du régime matrimonial du repreneur :  
en cas de caution personnelle demandée  
par la banque au vu de l'endettement.

### ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'ENTREPRISE REPRISE SUR 3 ANS

- ..... Évaluer la rentabilité de l'entreprise par un compte de résultat réaliste sur 3 ans.
- ..... Faire un tableau avec les besoins et les ressources de l'entreprise sur 3 ans.
- ..... Élaborer un plan de trésorerie précis sur la 1<sup>re</sup> année.

La recherche d'un banquier partenaire de votre projet est déterminante. Sachez faire jouer la concurrence en la matière.

#### LES SITES INTERNET À VISITER :

[www.montpellier-business-plan.com](http://www.montpellier-business-plan.com) (business plan à télécharger)  
[www.apce.com](http://www.apce.com) rubrique « élaborer un plan de reprise »





## LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

**Dans le cadre de votre projet, il est nécessaire de vous interroger sur la stratégie de développement de votre entreprise et les moyens à mettre en œuvre pour réussir :**

- ..... l'organisation et les ressources humaines,
- ..... le produit en fonction des besoins du marché,
- ..... la prospection, la promotion des produits, le mode de distribution, les pratiques commerciales (prospection directe, mailings, supports commerciaux, budget commercial global...),
- ..... la production (le cas échéant),
- ..... le prévisionnel Recherche & développement (le cas échéant),
- ..... les moyens financiers (apport de capitaux envisagé, politique d'endettement, ouverture du capital...),
- ..... le modèle économique : sources de revenus (production, prestations de service, activités de formation, licences, royalties...).

.....

**PAROLE DE** *« La formalisation du projet doit s'effectuer selon une approche*  
**REPRENEUR!** *sur mesure, chaque projet de reprise a ses spécificités. Cependant,*  
Christophe *la première démarche est l'analyse des bilans des entreprises-cibles*  
GODDYN *et l'élaboration d'un audit d'acquisition. À partir des comptes existants,*  
Expert- *il est nécessaire, pour l'acquéreur, d'établir un dossier prévisionnel*  
comptable *à vocation bancaire : le dossier présente le descriptif du projet*  
Cabinet *et présente le repreneur. Ce dossier comprend également un volet*  
Cazes- *financier (comptes de résultats, retraiter la rémunération du cédant...)*  
Bernard- *et il faut y intégrer le plan de financement de l'opération (en prenant*  
Goddyn *en compte les emprunts, les subventions, les montages lorsqu'il s'agit*  
et associés *d'une holding...). Le dossier intègre également un volet juridique*  
Montpellier (34) *(projet de statuts, protocole entre les parties et fiche technique*  
*du montage juridique retenu). Ce dossier prévisionnel peut être élaboré*  
*par un expert-comptable en collaboration avec un avocat spécialisé.*  
*L'objectif est de démontrer la faisabilité du projet avant la signature*  
*du compromis de vente et celle de l'acte de cession. »*

.....



## CONCRÉTISATION DE LA REPRISE ET DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ

### CONCRÉTISATION...

#### La signature des actes

Ces actes doivent être rédigés par un professionnel (notaire, avocat...).

..... Lettre d'intention

..... Promesse de vente ou compromis de vente  
peut prendre deux formes:

- la promesse unilatérale de vente
- la promesse synallagmatique ou compromis de vente

..... Acte de vente

Réalisé devant un notaire ou sous seing privé,  
il doit comporter un certain nombre de mentions  
obligatoires : nom du vendeur, date et nature  
de son acte d'acquisition, prix d'acquisition pour les  
éléments corporels et incorporels, état des privilèges  
et nantissements rattachés au fonds, bail...

..... Paiement

Il peut s'effectuer selon différentes modalités  
(au comptant le jour de la vente, avec l'aide  
d'un prêt bancaire ou d'un crédit vendeur...).

La définition du statut de l'entreprise dans le cadre  
de la reprise est un choix stratégique (différences  
de traitement dans l'affiliation aux caisses d'assurance,  
les assiettes et les taux de cotisations, la couverture  
du dirigeant et de sa famille, le régime fiscal et l'implication  
des biens personnels).



## ... ET DÉMARRAGE

### **Le statut juridique de l'entreprise**

Les principales formes juridiques sont les suivantes :

- ..... Entreprise individuelle (EI)
- ..... Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- ..... Société à responsabilité limitée (SARL)
- ..... Société anonyme (SA)
- ..... Société par actions simplifiée (SAS)
- ..... Société coopérative de production (Scop)
- ..... Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Le tableau figurant page 32 développe les aspects juridique, fiscal et social de votre projet de reprise selon le statut choisi.

## LA FISCALITÉ

Selon la forme juridique pour laquelle vous aurez opté, le régime d'imposition peut différer : impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu. Le régime fiscal peut également être différent en fonction de ce choix.

## LA PROTECTION SOCIALE

Elle est obligatoire, quelles que soient l'activité et la forme juridique.

## LES FORMALITÉS

Elles s'effectuent auprès des Centres de formalités des entreprises (CFE). Ce sont des guichets uniques auprès desquels sont déposées les demandes d'immatriculation, de modification ou de cessation d'activité. Le CFE centralise les pièces du dossier et les transmet aux organismes et administrations intéressés : l'Insee, les services fiscaux, les organismes sociaux, le Greffe du tribunal de commerce, le Répertoire des métiers, les caisses sociales ainsi que l'inspection du travail si la déclaration indique que l'activité démarre avec des salariés.

... /



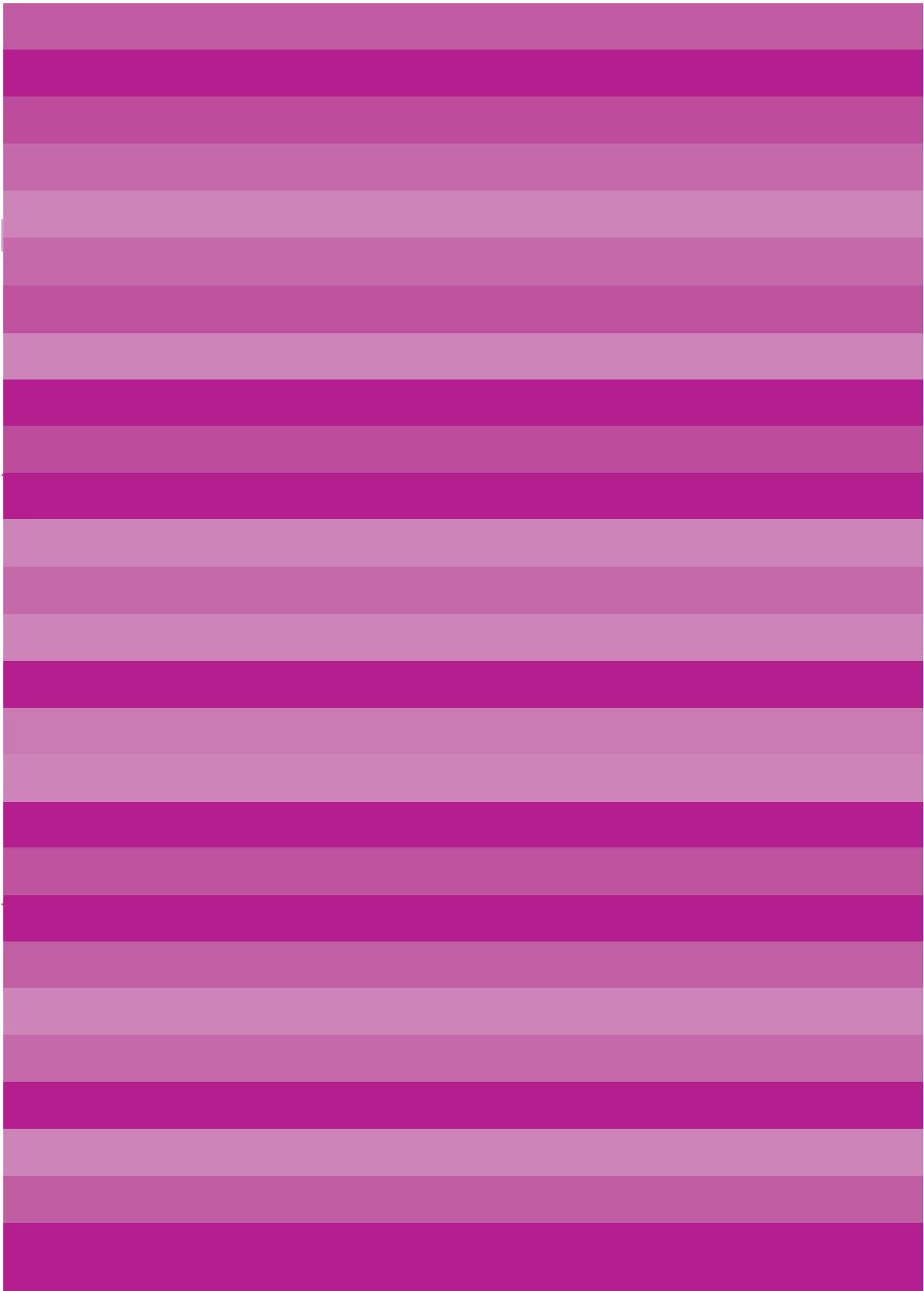
#### LES SITES INTERNET À VISITER:

**Vous pourrez trouver la liste des CFE compétents sur le site suivant :**  
**entreprises.insee.fr**  
rubrique annuaire des Centres de formalités des entreprises  
**www.apce.com**  
**www.demarrez-votre-entreprise.com**  
**www.scop.coop**

#### PAROLE DE REPRENEUR!

Samuel  
BAYARD  
Gérant  
d'un salon  
de coiffure  
Celleneuve  
Montpellier (34)

*« Pour concrétiser la reprise de mon entreprise, j'ai été conseillé par quatre interlocuteurs. Un notaire est intervenu pour la signature du compromis de vente et l'acte de vente définitif (une année entière s'est déroulée entre les deux signatures). Je m'y suis pris très à l'avance pour cette phase du projet car une opportunité se présentait. Un agent de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault, mon expert-comptable et un conseiller juridique m'ont accompagné également pour déterminer le choix de la forme juridique de l'entreprise, m'ont informé sur la fiscalité et la protection sociale. Je me suis également rapproché du CFE de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault pour accomplir les formalités administratives d'immatriculation. Aujourd'hui, je gère une équipe de deux personnes et mon épouse, en tant que conjointe-collaboratrice, participe pleinement à l'activité du salon de coiffure et notamment à sa gestion. »*





## Le parcours du repreneur

### Tableau récapitulatif des principales structures juridiques

		Entreprise individuelle	EURL	SARL
STATUT JURIDIQUE	Réunion des capitaux	Apport personnel	Apport personnel	Apport personnel + apport des autres associés
	Montant des capitaux	Pas de notion de capital social	Capital librement fixé par l'associé unique	Capital librement fixé
	Nombre d'associés	Entrepreneur individuel seul		Minimum 2 associés
	Séparation du patrimoine personnel et du patrimoine de l'entreprise	NON	OUI Responsabilité limitée aux apports	OUI Responsabilité limitée aux apports
	Frais de constitution	NON	OUI	OUI
FISCALITÉ	Régime fiscal de l'entreprise	Impôt sur le revenu	Impôt sur le revenu ou possibilité irrévocable d'opter pour l'impôt sur les sociétés (IS)	Impôt sur les sociétés (IS) ou possibilité d'opter pour l'impôt sur le revenu lorsque les associés sont membres d'une même famille (SARL de famille)
	Régime fiscal du dirigeant		Impôt sur le revenu, soit dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC) (EURL à l'IR), soit dans celle des traitements et salaires (EURL à l'IS)	Traitements et salaires
	Régime d'imposition de l'entreprise suivant l'importance de son CA	Micro-entreprise Réal simplifié Réal normal	Réal simplifié Réal normal	Réal simplifié Réal normal
ASPECT SOCIAL	Protection sociale du dirigeant	Non salarié Régime du travailleur indépendant (TI)	Non salarié si le gérant est l'associé unique (TI) Assimilé salarié si le gérant est un tiers	Gérant majoritaire: assimilé salarié Gérant majoritaire: non salarié
	Régime social des associés			Salariés (si contrat de travail)
	Affiliation	Cotisation directe auprès de trois organismes de protection sociale: allocations familiales, maladie, retraite. Si vous embauchez du personnel, vous cotiserez pour vous comme travailleur indépendant et, pour vos employés, au titre du régime général des salariés.		



SA	SAS	SCOP SARL	SCOP SA
Apport personnel + apport des autres associés	Apport personnel + apport des autres associés	2 salariés, associés salariés et associés extérieurs	7 salariés associés salariés ou extérieurs
Minimum de 37 000 €	Minimum de 37 000 €	Capital minimum 2 parts de 15 à 75 €	Capital minimum 18 500 €
Minimum 7 associés	Minimum 1 associé	Minimum 2 associés	Minimum 2 associés
OUI Responsabilité limitée aux apports	OUI Responsabilité limitée aux apports	Absence de responsabilité des membres non dirigeants : responsabilité civile	Absence de responsabilité des membres non dirigeants : responsabilité civile
OUI	OUI	OUI	OUI
Impôt sur les sociétés (IS)	Impôt sur les sociétés (IS)	Exonération (sous certaines conditions) de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réserve de participation constituée par la totalité de la part de travail</li> <li>• des réserves qui tiennent lieu de provision pour investissements (jusqu'au moment de la participation)</li> </ul>	Exonération (sous certaines conditions) de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réserve de participation constituée par la totalité de la part de travail</li> <li>• des réserves qui tiennent lieu de provision pour investissements (jusqu'au moment de la participation)</li> </ul>
Traitements et salaires pour le président du Conseil d'administration	Traitements et salaires	Traitements et salaires si une rémunération est versée	Traitements et salaires si une rémunération est versée
Réel simplifié Réel normal	Réel simplifié Réel normal	Réel simplifié Réel normal	Réel simplifié Réel normal
Président : assimilé salarié	Président : assimilé salarié	Salarié : régime général sécurité sociale et allocations chômage	Salarié : régime général sécurité sociale et allocations chômage
Salariés (si contrat de travail)	Salariés (si contrat de travail)	Salariés (si contrat de travail)	Salariés (si contrat de travail)
Cotisation directe auprès de trois organismes de protection sociale : allocations familiales, maladie, retraite. Si vous embauchez du personnel, vous cotiserez pour vous comme travailleur indépendant et, pour vos employés, au titre du régime général des salariés.			

# 3.

## LES ACTEURS DU RÉSEAU RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION ET LEURS PRESTATIONS



Le Réseau régional d'accompagnement à la transmission est composé de plus de quarante structures professionnelles qui sont là pour vous conseiller et vous guider. Sachez profiter pleinement de leur expérience et de leur expertise pour donner toutes les chances de réussite à votre projet.

Pages 36 à 37 Récapitulatif des missions et des prestations proposées par les acteurs du Réseau régional d'accompagnement à la transmission

Pages 38 à 96 Fiches signalétiques par acteur : missions, bénéficiaires, contacts

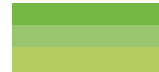




## MISSIONS / PRESTATIONS

- ★ Accueil
- ★ Aide, conseil au montage de projet de reprise
- ★ Formation
- ★ Aide à la recherche de financement
- ★ Octroi de financement
- ★ Suivi post-reprise

Page 38	★ ★ ★ ★ ☆ ★	Association européenne pour le travail et les échanges (AETE)
Page 39	☆ ☆ ☆ ☆ ★ ☆	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)
Page 42	★ ☆ ☆ ★ ★ ★	Association interdépartementale pour le développement de l'insertion par l'économie (Airdie)
Page 43	★ ★ ☆ ★ ☆ ☆	Association pour l'emploi des cadres (Apec)
Page 45	★ ★ ☆ ★ ☆ ★	Association régionale des industries agro-alimentaires (Aria LR)
Page 47	★ ☆ ★ ★ ★ ★	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic)
Page 49	★ ★ ☆ ★ ☆ ★	Béziers Méditerranée Expansion
Page 51	★ ★ ★ ★ ☆ ★	Boutiques de gestion du Languedoc-Roussillon
Page 54	★ ★ ☆ ☆ ☆ ★	Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)
Page 56	★ ☆ ☆ ☆ ☆ ★	Centre de ressources pour l'entrepreneuriat au féminin (CREF)
Page 57	★ ★ ★ ★ ☆ ★	Chambres de commerce et d'industrie du Languedoc-Roussillon (CCI)
Page 60	★ ★ ★ ★ ☆ ★	Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon (CMA)
Page 63	★ ★ ★ ★ ★ ★	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME LR)
Page 65	★ ★ ★ ★ ☆ ★	Chambre professionnelle des conseils d'entreprises en Languedoc-Roussillon (CLR)



Page 66	☆☆☆☆★☆☆	Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Languedoc-Roussillon (DDTEFP LR)
Page 68	★☆☆☆☆☆☆	Fédération française du bâtiment Languedoc-Roussillon (FFB LR)
Page 71	★☆☆☆☆☆☆	Gard rhodanien développement/Sodie
Page 73	★☆☆☆☆☆☆	Ordre des experts-comptables
Page 75	★☆☆☆☆☆☆	Office régional d'information, de formation et de formalités des professions libérales Languedoc-Roussillon (Oriff PL LR)
Page 77	★☆☆☆☆☆☆	Oséo
Page 78	★☆☆☆☆☆☆	Plate-forme de la création d'activités de l'Hérault (PFCA 34) et des Pyrénées-Orientales (PFCA 66)
Page 80	★☆☆☆☆☆☆	Plates-formes d'initiative locale du Languedoc-Roussillon (PFIL)
Page 82	☆☆☆☆★☆☆	Région Languedoc-Roussillon
Page 86	★☆☆☆☆☆☆	Relais local animation Cévennes (Relance)
Page 88	★☆☆☆☆☆☆	Sociétés coopératives de production entreprises Languedoc-Roussillon (Scop LR)
Page 90	★☆☆☆☆☆☆	Société de caution mutuelle artisanale (Socama)
Page 92	★☆☆☆☆☆☆	Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement (Siagi)
Page 94	★☆☆☆☆☆☆	Soridec
Page 95	★☆☆☆☆☆☆	Union régionale des entreprises d'insertion (Urei LR)

## ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE TRAVAIL ET LES ÉCHANGES (AETE)

### MISSIONS

Conseil, accompagnement et suivi à la création/reprise d'entreprises - formation - hébergement des entreprises - coopération en Méditerranée. Association loi 1901 créée en 1989.

### BÉNÉFICIAIRES

Les missions de l'AETE sont essentiellement dirigées vers un public divers et varié dont les personnes en insertion par l'activité économique.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

- ..... **Phase 1** - Accueil/information et le cas échéant, réorientation
- ..... **Phase 2** - Conseils/diagnostic des projets de reprise, analyse de l'environnement et du parcours du porteur de projet et établissement d'un plan d'action pour le montage du projet de reprise ou réorientation
- ..... **Phase 3** - Accompagnement avant reprise pour finaliser le projet reprise du point de vue commercial, financier, juridique et fiscal
- ..... **Phase 4** - Suivi post-reprise, conseils en gestion d'entreprise, développement commercial...

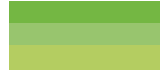
### COORDONNÉES

710 rue d'Alco  
Bureaux de Passy I  
Bâtiment A  
34070 Montpellier  
Tél.: 04 99 77 21 77  
Fax: 04 99 77 21 78  
E-mail:  
A.E.T.E@wanadoo.fr  
Directeur:  
Driss EL ALAOUI

**Antenne  
AETE Mosson  
Point service quartiers**  
595 avenue de Louisville  
34080 Montpellier  
Tél.: 04 67 10 80 77  
Fax: 04 67 10 87 93  
E-mail:  
aete.psq@wanadoo.fr

**Permanences :**

- 95 avenue Gabriel Aldié  
34130 Mauguio
- 2 rue de Sauve  
34250 Palavas-les-Flots
- Place de la Mairie  
34570 Pignan
- Centre social municipal  
Lino Ventura  
34160 Castries



## ASSOCIATION DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES LANGUEDOC- ROUSSILLON (AGEFIPH)

### MISSIONS

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est issue de la loi du 10 juillet 1987 sur l'emploi des personnes handicapées, qui a été renforcée par la loi du 11 février 2005.

Ses ressources proviennent des contributions des entreprises privées de 20 salariés et plus qui n'emploient pas 6 % de salariés handicapés.

#### **L'Agefiph poursuit quatre objectifs principaux :**

- ..... développer la qualification des personnes handicapées,
- ..... améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- ..... aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- ..... approfondir la connaissance de la population active handicapée.

### BÉNÉFICIAIRES

Les créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant le statut de demandeurs d'emploi et reconnus travailleur handicapé (bénéficiaire de l'article L 323.3 du Code du travail).

... /

## DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

### Prestation 1

#### Accueil, information et accompagnement à l'étude de faisabilité et au montage de projets

- ..... Accueillir les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise, orientés par Cap emploi ou l'ANPE
- ..... Informer les porteurs de projets de ce qu'implique la reprise d'entreprise, des aides possibles, notamment celle de l'Agefiph
- ..... Valider la faisabilité du projet avant de déclencher une phase d'approfondissement
- ..... Vérifier la faisabilité du projet
- ..... Aider à monter le projet et les différents dossiers de demande de cofinancement (plus particulièrement le dossier Agefiph)
- ..... Garantir que les démarches relevant des obligations légales ont été réalisées
- ..... Assurer le suivi post-reprise (à la demande du repreneur)

*Le coût de la prestation 1 est pris intégralement en charge par l'Agefiph.*

### Prestation 2

#### Suivi post-reprise des repreneurs d'entreprise accompagnés (déclenchée à l'initiative du repreneur)

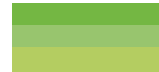
- ..... Favoriser la pérennité de l'entreprise reprise en apportant un appui technique au créateur pendant les 12 premiers mois d'activité

*Le coût de la prestation 2 est pris en charge à hauteur de 90 % par l'Agefiph.*

Les prestations sont réalisées par des prestataires spécialisés dans la création et reprise d'activité, labellisés par l'Agefiph.

## COORDONNÉES

**Agefiph LR**  
119 avenue Jacques Cartier  
Antigone - Immeuble Antalya  
34967 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 99 13 73 20  
Fax : 04 99 13 73 25  
[www.agefiph.asso.fr](http://www.agefiph.asso.fr)



## ACCOMPAGNEMENT DU REPRENEUR

Nature des prestations

Accueil

Conseil

Financement

### Porteur de projet

Étapes		Descriptif
1 Prescription	Cap emploi ANPE	Validation du projet personnel professionnel
2 Accueil information Prestation d'accompagnement	Prestataires conseil en reprise d'activités	Validation opportunité du projet Étude de faisabilité Montage financier Élaboration de la demande de subvention Transmission de la demande auprès de l'Agefiph
3 Instruction du dossier de demande de financement	Délégation régionale Agefiph	Étude de la demande de subvention Vérification des informations
4 Reprise de l'entreprise	Repreneur	Signature d'une convention avec l'Agefiph Transmission des documents justifiant la reprise
5 Appui technique et administratif à la reprise	Prestataires conseil en reprise d'activité	Vérification des éléments remis par le repreneur, bénéficiaire de la subvention. Transmission des documents à la délégation régionale Agefiph
6 Administration du dossier	Délégation régionale Agefiph	Versement de la subvention au repreneur
7 Prestation suivi post-reprise	Prestataires conseil en reprise d'activité	Suivi post-reprise à la demande du bénéficiaire de la subvention, financée à 90 % par l'Agefiph (maximum 12 heures) avec une participation financière du repreneur de 10 %



Les acteurs du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission et leurs prestations  
Association interdépartementale pour le développement  
de l'insertion par l'économie (Airdie)

## ASSOCIATION INTERDÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (AIRDIE)

### MISSIONS

L'Airdie a été créée en 1994 à l'initiative de l'État, des Conseils généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, de la Caisse des dépôts et consignations, du Fonds d'action sociale, de l'Adie, de France active, de l'Urei, de l'Urscop et du Coorace.

L'Airdie est financée par la Région. Elle a pour vocation de développer des outils financiers permettant de soutenir la création, le développement et la reprise des entreprises au service de l'emploi (micro-entreprises permettant la création de son propre emploi, structures collectives d'insertion...).

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Les demandeurs d'emploi bénéficiaires des minima sociaux qui désirent créer leur propre emploi ou entreprise
- ..... Les structures d'insertion labellisées
- ..... Toute structure réservant la majorité de ses emplois à des personnes en situation d'exclusion professionnelle

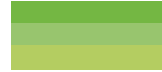
### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

L'Airdie propose des aides financières accordées par un comité des engagements composé d'experts sur la base des conclusions d'une expertise-conseil des projets réalisée par les chargés d'études de l'Airdie, présents dans chacun des départements couverts.

### COORDONNÉES

**Financier solidaire - Adresse siège social**  
1 rue Cité Benoît - 34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 15 00 10 - Fax : 04 67 22 18 15  
E-mail : [contact@airdie.org](mailto:contact@airdie.org)





## ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES (APEC)

### MISSIONS

Acteur majeur du marché de l'emploi cadre en France, l'Apec est le partenaire des entreprises pour le recrutement de leurs cadres et accompagne les cadres à toutes les étapes de leur vie professionnelle (premier emploi, mobilité, évolution professionnelle...). Aujourd'hui, 28 000 entreprises et 460 000 cadres utilisent les services de l'Apec.

#### **L'Apec conseille les entreprises**

L'Apec conseille les professionnels des ressources humaines mais aussi les managers opérationnels et les dirigeants de PME-PMI pour leurs recrutements de cadres. 580 professionnels du recrutement sont à leur service partout en France pour les aider à comprendre le marché de l'emploi cadre, définir les compétences qu'ils recherchent et entrer en contact avec des candidats dont les profils correspondent aux postes à pourvoir.

#### **L'Apec conseille les cadres**

L'Apec accompagne les cadres, en activité ou en recherche d'emploi, à toutes les étapes de leur évolution professionnelle. L'Apec les aide à identifier leur problématique, évaluer leurs compétences, leur champ de prospection et à bien orchestrer leur recherche.

#### **En entrepreneuriat**

L'Apec intervient entre autres sur les projets d'entrepreneuriat (création/reprise d'entreprise) en informant, suggérant, conseillant et orientant les cadres. Elle axe principalement son expertise dans ce domaine sur le porteur de projet, ses motivations, compétences, aptitudes, en tenant compte du type de projet envisagé (commercial, service, industriel...). L'Apec n'a pas pour mission de valider ou expertiser financièrement, commercialement ou juridiquement les projets. 25 conseillers spécialisés dans le domaine de la création/reprise d'entreprise agissent comme consultants ressources auprès de l'ensemble des consultants Apec. L'Apec travaille en étroite relation avec les principaux organismes nationaux et régionaux de la création/reprise d'entreprise comme l'APCE, les CCI, l'APCM...

... /

Les acteurs du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission et leurs prestations  
Association pour l'emploi des cadres (Apec)

#### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Cadres en activité
- ..... Cadres en recherche d'emploi
- ..... Jeunes diplômés inscrits à l'Apec

#### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

##### **dans le cadre de l'entrepreneuriat :**

- ..... réunions sur la création/reprise d'entreprises
- ..... entretiens dans le cadre de l'accompagnement  
à la recherche d'emploi
- ..... chats sur la création/reprise d'entreprise
- ..... temps fort annuel sur la création et reprise d'entreprise
- ..... ateliers thématiques sur les projets création/reprise
- ..... sur les sites Apec cadres et Jd, offres de cession  
d'entreprise émanant de sites partenaires  
(APCE, APCM, Fusacq, FFB, Pro-annonces,  
Transcommerces et bientôt CRA, CCI...)

#### COORDONNÉES

**Centre Apec de Montpellier**  
170 rue Léon Blum CS 99034  
34967 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 13 43 00



## ASSOCIATION RÉGIONALE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (ARIA LR)

### MISSIONS

L'Aria est une association de dirigeants d'entreprises agroalimentaires du Languedoc-Roussillon, qui compte 120 entreprises adhérentes, TPE, PME et grands groupes, issus de 13 branches d'activité, représentant 70 % du poids économique du secteur agroalimentaire régional.

L'Aria est un des partenaires professionnels en charge du pilotage du CFAA (Contrat de Filière Agroalimentaire) engagé par la Région en 2006.

#### Ses missions sont :

- ..... représenter les entreprises et le secteur agroalimentaire régional notamment auprès des pouvoirs publics,
- ..... fédérer les entreprises,
- ..... accompagner les entreprises pour l'optimisation de leurs performances.

### BÉNÉFICIAIRES

Cédants ou repreneurs (particuliers ou entreprises) souhaitant être aidés dans la reprise d'entreprise agroalimentaire en Languedoc-Roussillon.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

#### Appui à la transmission et à la reprise d'industries agroalimentaires (Atria)

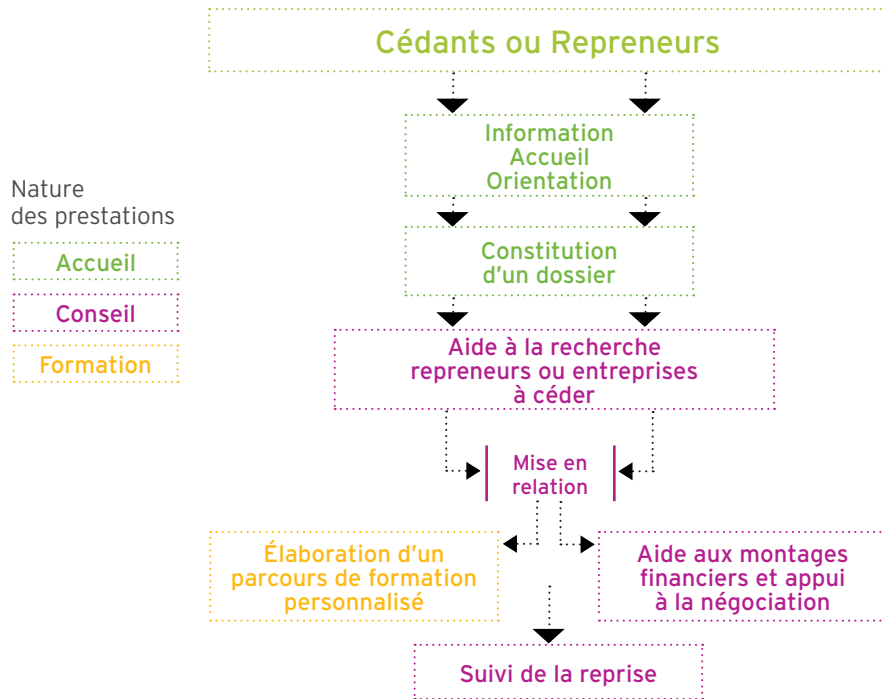
##### Appui personnalisé aux cédants :

- ..... recherche de repreneurs correspondant au profil défini grâce à une parfaite connaissance de la filière agroalimentaire régionale,
- ..... mise en relation,
- ..... aide à la négociation,
- ..... accompagnement pendant tout le processus de transmission.

... /

**Appui personnalisé aux repreneurs :**

- ..... définition du projet de reprise,
- ..... mise en relation avec des entreprises à transmettre grâce à une parfaite connaissance de la filière agroalimentaire régionale,
- ..... aide à la négociation des financements,
- ..... élaboration d'un parcours de formation individualisé,
- ..... suivi de la reprise.



**COORDONNÉES**

Aria-LR  
Agropolis international  
Avenue Agropolis  
34394 Montpellier cedex 5  
Tél. : 04 67 04 75 20 (ou 21)  
Fax : 04 67 04 75 19  
E-mail : aria-lr@agropolis.fr



## ASSEDIC LANGUEDOC-ROUSSILLON

### MISSIONS

L'Assedic Languedoc-Roussillon est un organisme paritaire qui gère le régime d'assurance chômage.

#### Ses principales missions sont :

- ..... affilier les employeurs et recouvrer leurs contributions ainsi que celles des salariés,
- ..... procéder à l'inscription des demandeurs d'emploi et verser les allocations de retour à l'emploi, les aides à la formation, à l'embauche, à la mobilité, au reclassement, à la reprise ou à la création d'entreprise,
- ..... assurer le suivi des projets personnalisés d'accès à l'emploi (PPAE) dans le cadre de l'accompagnement au retour à l'emploi,
- ..... verser les allocations financées par l'État (régimes de la solidarité et de la préretraite),
- ..... rester au plan local en relation permanente avec les services publics ou organismes dont les activités concernent l'emploi (ANPE, DDTEFP, Apec).

### BÉNÉFICIAIRES

#### Sur prescription de l'ANPE, sont susceptibles de bénéficier des aides au retour à l'emploi :

- ..... les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi,
- ..... les employeurs cotisants au régime d'assurance chômage et à jour de leur contribution.

#### Entrent dans le champ d'application de l'assurance chômage :

- ..... les employeurs du secteur privé situés en France, pour l'ensemble de leurs salariés, y compris les salariés détachés à l'étranger ainsi que les travailleurs français expatriés. Cependant, les employeurs publics ont la possibilité de confier la gestion de l'indemnisation au régime d'assurance chômage, en concluant une convention de gestion avec l'Assedic. Certains employeurs publics peuvent opter (suivant leur nature juridique et pour certaines catégories de salariés) pour l'adhésion au régime d'assurance chômage.

... /

#### DISPOSITIFS D'AIDE À LA REPRISE

**Deux mesures sont susceptibles de vous intéresser :**

..... l'aide à la reprise d'entreprise sous forme d'un capital versé au début de votre activité,

..... le maintien temporaire d'une partie de vos allocations chômage pendant la phase de démarrage.

**Ces deux possibilités ne sont pas cumulables.**

Selon votre situation, vous pourrez bénéficier de l'une ou l'autre de ces mesures.

#### COORDONNÉES

**L'Assedic Languedoc-Roussillon est présente sur 24 sites d'accueil.**

Vous pouvez obtenir toutes les informations concernant votre situation (y compris les aides à la reprise ou création d'entreprise) en consultant sur internet le site :

**[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)** (consulter en particulier la notice d'information DAJ 257) ou en contactant le réseau Assedic en appelant **le 0811 01 01... suivi du numéro de votre département.**



## BÉZIERS MÉDITERRANÉE EXPANSION

### MISSIONS

Agence de développement économique au sein de la Direction du développement économique et touristique de la **Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée**, sa mission est de favoriser la création, la reprise, et le développement des entreprises et de l'emploi sur le territoire, et plus particulièrement les projets industriels et de services aux entreprises.

Son territoire d'intervention est réservé aux 13 communes de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras Plage, Villeneuve-les-Béziers).

### BÉNÉFICIAIRES

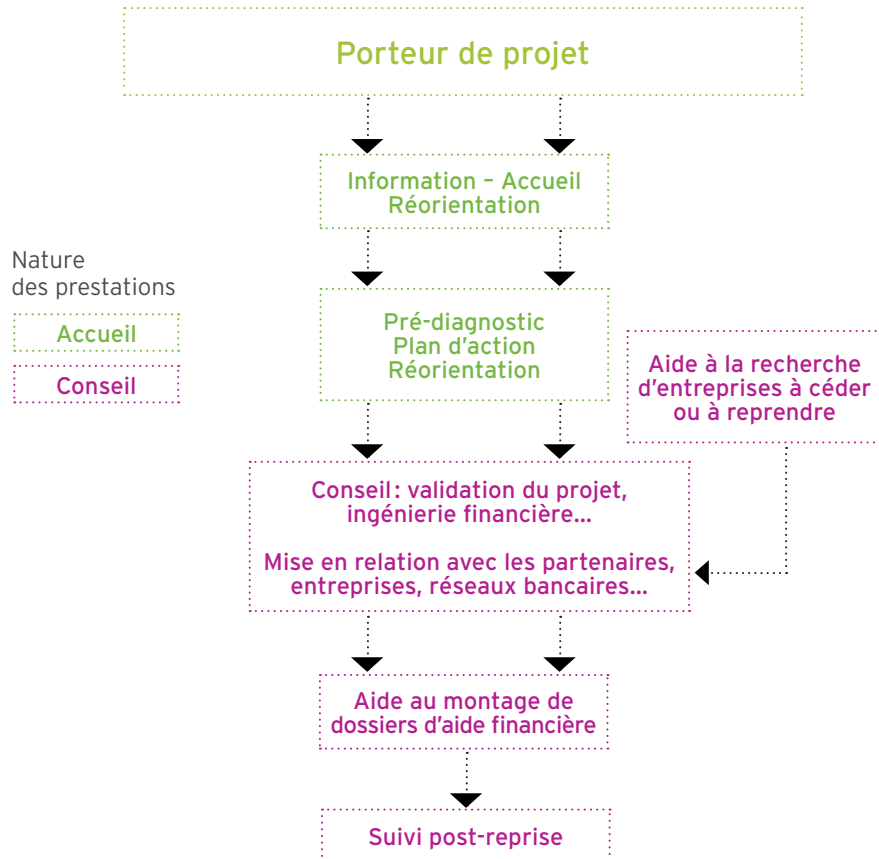
**Béziers Méditerranée expansion soutient la reprise des entreprises qui s'inscrivent dans les secteurs suivants :**

- ..... artisanat
- ..... industrie
- ..... services à l'industrie
- ..... commerce de gros
- ..... services exerçant prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication

### DISPOSITIFS D'AIDE À LA REPRISE

- ..... Accueil des porteurs de projet
- ..... Accompagnement ou orientation, mise en réseau avec les acteurs locaux ou régionaux
- ..... Outils réalisés et en cours : guide de la création d'entreprise, plan-guide des parcs d'activités, bourse aux locaux sur internet, pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises

... /



#### COORDONNÉES

Béziers Méditerranée expansion  
24 avenue Jean Foucault  
34500 Béziers  
Tél. : 04 67 76 79 00  
Fax : 04 67 76 79 13  
E-mail : [economie@beziers-agglo.org](mailto:economie@beziers-agglo.org)  
[www.beziers-expansion.org](http://www.beziers-expansion.org)





## BOUTIQUES DE GESTION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

### MISSIONS

Les Boutiques de gestion ont pour mission d'encourager l'initiative et de soutenir les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise.

Les conseillers apportent leur appui aux porteurs de projet et candidats à la reprise pour situer le projet dans une démarche globale de création ou reprise d'entreprise et s'attachent à mobiliser les partenaires pour le succès de l'entreprise (financements, autres chefs d'entreprises, couveuses, experts spécialisés...).

Les Boutiques de gestion, au plus près de leur territoire, accompagnent la réalisation de l'étude de faisabilité, la recherche de financement et le montage du dossier de financement.

Cet appui est organisé sous forme de conseil individualisé et/ou en temps collectifs (ateliers, stages...).

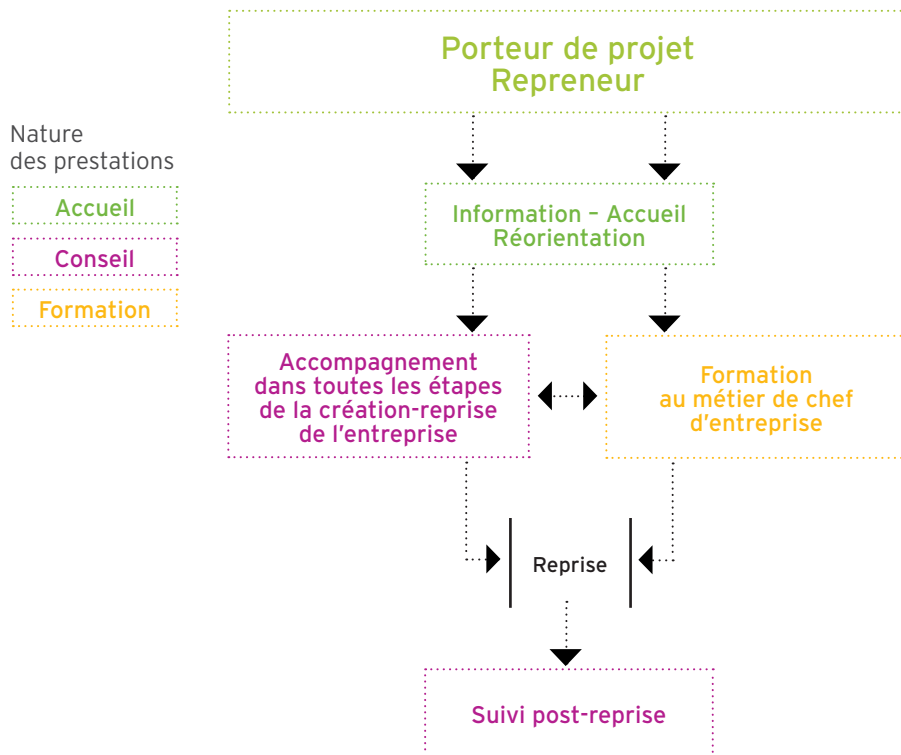
Les Boutiques de gestion interviennent pour la mise en place et la pérennisation de l'activité jusqu'à 24 mois après la création ou la reprise de l'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

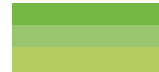
Les Boutiques de gestion reçoivent toute personne qui porte un projet de création ou de reprise d'entreprise pour la renseigner, la conseiller, l'aider à franchir les différentes étapes.

... /

### BOUTIQUE DE GESTION : DU CONSEIL, DU SUIVI POUR REPRENDRE UNE ENTREPRISE



Les Boutiques de gestion organisent chaque année **le concours Talents** qui récompense les nouveaux entrepreneurs et repreneurs pour l'originalité et l'exemplarité de leur parcours. Talents contribue à promouvoir les démarches entreprises en amont et en aval de la création et à identifier les facteurs-clés qui participeront à la réussite et à la pérennisation d'un projet.



## COORDONNÉES

### **Aude**

**Boutique de gestion du Narbonnais**  
Résidence Île Verte - 3 quai Vallière  
11000 Narbonne  
Tél.: 04 68 90 14 34  
E-mail:  
boutiquegestion.narbonnais@wanadoo.fr

### **Gard**

**Alès**  
**Arcadel Conseil**  
1326 chemin Sous Saint-Etienne  
30100 Alès  
Tél.: 04 66 54 21 50  
E-mail:  
arcadel@boutiques-de-gestion.com

### **Bagnols-sur-Cèze**

**Ardange**  
32 rue André Thome  
30200 Bagnols-sur-Cèze  
Tél.: 04 66 89 85 87  
E-mail: bg.ardange@wanadoo.fr

### **Nîmes**

**Arpège**  
8 boulevard Natoire  
30000 Nîmes  
Tél. 04 66 04 00 39  
E-mail:  
bg.nimes@boutiques-de-gestion.com

### **Hérault**

**Lunel**  
**Boutique de gestion du  
Pays de Lunel**  
177 B avenue Louis Lumière  
34400 Lunel  
Tél.: 04 67 83 26 32  
E-mail: bg.lunel@wanadoo.fr

### **Béziers**

**Boutique de gestion du Biterrois**  
22 rue Louis Malbosc  
34500 Béziers  
Tél.: 04 67 35 20 40  
E-mail:  
boutiquegestion.biterrois@wanadoo.fr

### **Montpellier**

**Boutique de gestion AEDE**  
3 rue Pagézy  
34000 Montpellier  
Tél.: 04 67 58 48 45  
E-mail:  
aede.bgm@wanadoo.fr

### **Sète**

**Boutique de gestion du Bassin  
de Thau**  
7 rue de la Savonnerie  
34200 Sète  
Tél.: 04 67 78 29 47  
E-mail:  
boutiquegestion.sete@wanadoo.fr

### **Pyrénées-Orientales**

**Accès 66**  
Résidence HLM St Assisclè  
Avenue d'Athènes  
66000 Perpignan  
Tél.: 04 68 54 36 09  
E-mail:  
bg.acces66@club-internet.fr

## CÉDANTS ET REPRENEURS D'AFFAIRES (CRA)

### MISSIONS

Créé en 1987, le CRA (Cédants et repreneurs d'affaires) a pour objet de favoriser le rapprochement des cédants et repreneurs de PME-PMI, en organisant les contacts indispensables entre cédants, repreneurs et experts. L'association, qui compte depuis son origine plus de 18 000 adhérents, a participé à la sauvegarde de plus de 30 000 emplois. Animé bénévolement par d'anciens dirigeants ou cadres supérieurs d'entreprise mettant leurs compétences au service des PME-PMI, le CRA permet à plus d'une affaire sur quatre de se conclure par une transaction.

### BÉNÉFICIAIRES

Les cédants et les repreneurs de PME-PMI.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

Via le site internet du CRA, [www.cra-asso.org](http://www.cra-asso.org), les 1500 adhérents repreneurs peuvent consulter un portefeuille d'affaires comportant en moyenne 600 offres mises à jour régulièrement. Les cédants de leur côté pourront sélectionner des repreneurs parmi les 400 annonces repreneurs du site.

### Le CRA propose :

..... des **stages** de formation à la reprise d'entreprise et des journées de sensibilisation à la cession organisés à Paris et Lyon ([cra.formation@cra-asso.org](mailto:cra.formation@cra-asso.org)) avec le concours de professionnels de la transmission.



**Il organise également :**

- ..... des **groupes de repreneurs** de 8 à 10 candidats venant d'horizons aussi variés que possible. L'objectif de ces groupes est de pallier l'isolement des repreneurs et de leur donner en un minimum de temps un moral de « patron »,
- ..... des **réunions mensuelles d'information-débats, l'assistance au montage des dossiers de cédants en toute confidentialité** (cédants et repreneurs n'entrent en contact qu'après accord des intéressés), **un réseau** de 59 délégations régionales et plus de 160 délégués qui assistent cédants et repreneurs dans leur recherche.

**COORDONNÉES**

**À Montpellier**  
**Maison des professions libérales**  
285 avenue Alfred Nobel  
34000 Montpellier  
Tél.: 04 99 51 53 38  
Fax: 04 99 51 53 38  
E-mail: [cra.montpellier@cra-asso.org](mailto:cra.montpellier@cra-asso.org)  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi  
Sur rendez-vous

**À Perpignan**  
**C/O UPE 66**  
17 rue Camille Pelletan  
66000 Perpignan  
Tél.: 04 68 34 99 26  
E-mail: [cra.perpignan@cra-asso.org](mailto:cra.perpignan@cra-asso.org)

## CENTRE DE RESSOURCES POUR L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ LANGUEDOC-ROUSSILLON (CREF LR)

### MISSIONS

Le Centre de ressources pour l'entrepreneuriat féminin (CREF), a été créé en 2000 par la Délégation des femmes chefs d'entreprises de l'Hérault (FCEM) afin d'accompagner bénévolement les femmes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise et les nouvelles entrepreneuses.

L'objectif est de leur apporter l'expérience de terrain d'entrepreneuses avec bienveillance et réalisme, de leur ouvrir les réseaux économiques, de faciliter leurs relations avec les banques et de les aider à prendre la mesure des responsabilités qu'entraîne le fait de devenir « chef » d'entreprise.

Le CREF accueille, écoute, informe, réoriente vers les structures spécialisées de la création d'entreprise (chambres consulaires, boutiques de gestion, couveuses...) chaque fois que nécessaire. À sa demande la créatrice peut être « marrainée » par une chef d'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

Les femmes porteuses d'un projet de reprise ou de création d'entreprise et les nouvelles entrepreneuses.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

Le CREF organise une réunion mensuelle d'information et de formation chaque dernier mardi du mois où chacune peut échanger, s'informer, trouver une réponse à sa problématique du moment, tisser des liens...

Des rendez-vous individuels avec une consultante spécialisée sont proposés le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

### COORDONNÉES

**CREF LR**  
Tél. : 06 31 52 46 35  
E-mail : [creflr@wanadoo.fr](mailto:creflr@wanadoo.fr)  
[www.cref-france.com](http://www.cref-france.com)



## CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

### MISSIONS

L'aide à la création et transmission d'entreprise est au cœur du métier des Chambres de commerce et d'industrie qui assurent en ce domaine un rôle prépondérant en Languedoc-Roussillon.

Les CCI, en tant que 1<sup>er</sup> portail d'accueil national, réalisent une mission d'orientation, d'accompagnement, de qualification et de formation des porteurs de projets.

Au cours de l'année 2005, les CCI du Languedoc-Roussillon ont ainsi accueilli plus de 14 000 porteurs de projets et près de 4 000 d'entre eux ont participé aux « demi-journées d'information » qu'elles organisent pour les aider dans le démarrage de leur activité, en leur fournissant le maximum d'informations de nature réglementaire et économique en amont, en vue de filtrer et donc de recevoir, en phase suivante, des porteurs de projets plus avancés dans leur approche.

### BÉNÉFICIAIRES

Toutes les catégories de public (salariés ou demandeurs d'emploi, chefs d'entreprises en activité) peuvent bénéficier de l'appui des CCI.

#### **Les secteurs d'activités concernés sont :**

- ..... le commerce,
- ..... les services,
- ..... l'industrie,
- ..... le tourisme.

### DISPOSITIFS D'APPUI À LA TRANSMISSION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISES

#### **Information, sensibilisation**

- ..... Organisation de manifestations régionales ou locales pour informer et sensibiliser les acteurs privés et publics sur la transmission-reprise d'entreprise
- ..... Édition de guides à destination des porteurs de projets
- ..... Organisation de demi-journées d'information collectives pour orienter les porteurs de projets

... /

#### **Accompagnement personnalisé**

- ..... Démarche qualité « entreprendre en France »
- ..... Diagnostic des entreprises à céder
- ..... Conseils individuels au montage et qualification des projets de reprise d'entreprises : faisabilité technique, économique, humaine, commerciale et financière
- ..... Aide au montage de dossiers
- ..... Partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre du programme régional PACTE
- ..... Mise en réseau des porteurs de projets, créateurs et repreneurs auprès des entreprises en activité
- ..... Suivi des jeunes créateurs/repreneurs : pack jeune entrepreneur, proposé par la CCI de Nîmes
- ..... Mise en relation personnalisée et confidentielle des cédants et des repreneurs

#### **Formations**

- ..... Stage « 5 jours pour entreprendre » : formation pour acquérir les principes essentiels de conduite d'un projet de création - reprise
- ..... École des managers : formation de 55 jours sur 13 mois dédiée aux repreneurs, centrée sur le diagnostic stratégique et le développement de l'entreprise à reprendre, prestation proposée par la CCI de Nîmes

#### **Des outils spécifiques**

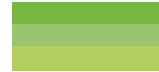
##### **PMI Contact**

Dispositif interrégional proposant aux entreprises industrielles et aux particuliers des offres de cession, de reprise, d'apport de capitaux, de rapprochement commercial et technologique, en ligne sur le site internet [www.pmicontact.net](http://www.pmicontact.net) et éditées sous forme de lettre d'affaires quadrimestrielle.

##### **ACT Contact**

Bulletin d'opportunités d'affaires, ACT Contact est destiné aux entreprises de petite taille des secteurs de l'artisanat et du commerce, ACT Contact est un dispositif interrégional en ligne sur le site internet [www.actcontact.net](http://www.actcontact.net) qui se décline également sous forme d'un support de publication quadrimestriel distribué à plus de 7 000 exemplaires sur l'ensemble du territoire régional.





## COORDONNÉES

**Chambre régionale de commerce et d'industrie Languedoc-Roussillon**  
www.languedoc-roussillon.cci.fr

**CCI d'Alès Cévennes**  
2 rue Michelet - BP 90049  
30101 Alès cedex  
Tél.: 04 66 78 49 49  
Fax: 04 66 78 49 00  
www.ales.cci.fr  
Contact : pôle création transmission d'entreprise

**CCI de Béziers - Saint-Pons**  
26 allée Paul Riquet  
BP 371  
34504 Béziers cedex  
Tél.: 04 67 80 98 09  
Fax: 04 67 80 98 10  
www.beziers.cci.fr  
Contact : Audrey GIORDANO  
Chargée de mission  
Création-transmission

**CCI de Carcassonne Limoux - Castelnaudary**  
3 boulevard Camille Pelletan  
11890 Carcassonne cedex 9  
Tél.: 04 68 10 36 00  
Fax: 04 68 10 36 02  
www.carcassonne.cci.fr  
Contact : Olivier DARLES

**CCI de la Lozère**  
16 boulevard de Soubeyran  
BP 81  
48002 Mende cedex  
Tél.: 04 66 49 00 33  
Fax: 04 66 65 35 29  
www.lozere.cci.fr  
Contact :  
Nathalie ESTEVES  
Chef de service  
« Entreprises »

**CCI de Montpellier Bâtiment CCI Entreprises**  
Entrée Zone aéroportuaire  
Montpellier Méditerranée  
34944 Montpellier cedex 9  
Tél.: 04 99 51 53 09  
www.montpellier.cci.fr  
Contact :  
Mission création-reprise

**CCI de Nîmes**  
12 rue de la République  
30032 Nîmes cedex 1  
Tél.: 04 66 87 99 22  
Fax: 04 66 36 61 00  
www.nimes.cci.fr  
Contacts :  
Gérard LE JANNOU /  
TR entreprises commerce et service  
Didier GIRAUD /  
TR entreprises commerce de gros et industries

**CCI de Perpignan et des PO**  
Quai de Lattre de Tassigny  
BP 10941  
66020 Perpignan cedex  
Tél.: 04 68 35 66 33  
Fax: 04 68 35 67 10  
www.perpignan.cci.fr  
Contacts: Alain JACQUIER /  
Accompagnement des cédants  
Christiane ATO /  
Accompagnement des repreneurs

**CCI de Sète - Frontignan - Mèze**  
2 quai Philippe Régy  
BP 169 - 34203 Sète cedex  
Tél.: 04 67 46 28 28  
Fax: 04 67 46 28 18  
www.sete.cci.fr  
Contacts: Ingrid TREBUQUET /  
TR entreprise commerce et service  
Michèle PARDO /  
TR entreprises industrie

**CCI de Narbonne Lézignan-Corbières et Port-la-Nouvelle**  
1 avenue du Forum  
ZI Croixsud - BP 7101  
11781 Narbonne cedex  
Tél.: 04 68 42 71 11  
Fax: 04 68 42 71 12  
Contact: Catherine AVILA /  
Espace entreprendre

## CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

### MISSIONS

Établissements publics administrés par des artisans élus, les Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon ont vocation à défendre les intérêts des artisans et à être leurs interlocuteurs auprès des pouvoirs publics. Dans l'objectif de favoriser le développement du secteur artisanal régional, elles proposent des parcours d'accompagnement individualisés associant conseils et formations en vue d'augmenter les chances de réussite des projets dans l'artisanat.

### BÉNÉFICIAIRES

Les Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon accompagnent les repreneurs potentiels d'entreprises artisanales, dès l'émergence du projet, pendant la phase de reprise et durant les trois premières années d'activité.

### DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DU REPRENEUR

Ce dispositif est mis en œuvre dans le cadre du programme PACTE entreprise de la Région Languedoc-Roussillon.

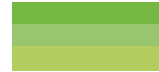
#### **Accueil**

Des rencontres avec un conseiller permettent de connaître les enjeux, les démarches à suivre, les aides financières, et de définir un parcours d'accompagnement personnalisé.

Une aide est aussi apportée pour identifier une entreprise à reprendre, en mobilisant des outils de mise en relation comme : [www.actcontact.net](http://www.actcontact.net) et [www.bnoa.net](http://www.bnoa.net)

#### **Conseil**

Dans le cadre du VISA, un conseiller aide à réaliser un diagnostic technique, économique, commercial et humain. Il accompagne également le montage de dossiers de demande de financement.



### Formation

Des formateurs accompagnent les repreneurs dans l'acquisition des compétences nécessaires pour devenir chef d'entreprise artisanale.

### Inscription

Un conseiller du Centre de formalités des entreprises (CFE) accompagne les repreneurs dans la réalisation des formalités administratives d'immatriculation.

### Suivi

Des rencontres avec un conseiller permettent d'analyser les premiers résultats de l'entreprise et de préconiser des actions correctives.

... /

## COORDONNÉES

**Réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon**  
[www.cma-languedocroussillon.fr](http://www.cma-languedocroussillon.fr)

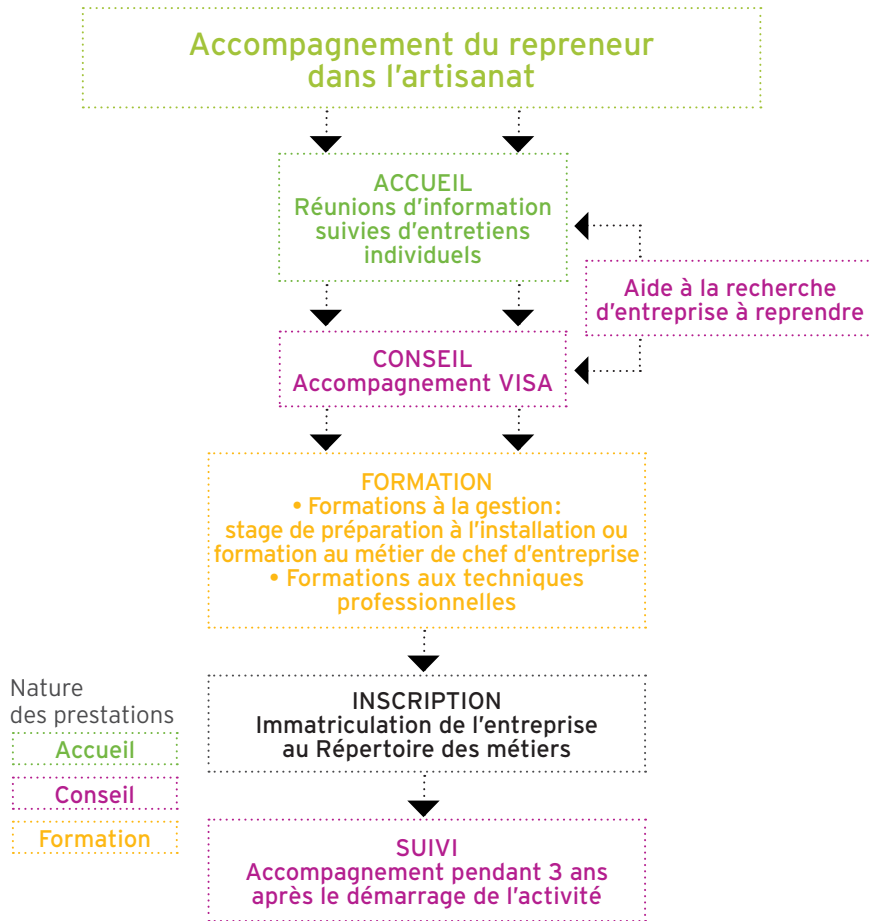
**Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aude (CMA 11)**  
20 avenue du Maréchal  
Juin - BP 136  
11002 Carcassonne cedex  
Tél.: 04 68 11 20 00  
Fax: 04 68 11 20 40  
[creation@cm-aude.fr](mailto:creation@cm-aude.fr)  
[www.cm-aude.fr](http://www.cm-aude.fr)

**Chambre de métiers et de l'artisanat du Gard (CMA 30)**  
904 avenue du Maréchal  
Juin - CS 83012  
30908 Nîmes cedex 2  
Tél.: 08 25 36 36 36  
Fax: 04 66 62 80 90  
[creation@cma-gard.fr](mailto:creation@cma-gard.fr)  
[www.cma-gard.fr](http://www.cma-gard.fr)

**Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault (CMA 34)**  
44 avenue St Lazare  
34965 Montpellier  
cedex 2  
Tél.: 04 67 72 72 00  
Fax: 04 67 72 72 23  
[creation@cm-herault.fr](mailto:creation@cm-herault.fr)  
[www.cm-herault.fr](http://www.cm-herault.fr)

**Chambre de métiers et de l'artisanat de la Lozère (CMA 48)**  
2 boulevard du Soubeyran  
BP 90 - 48003 Mende cedex  
Tél.: 04 66 49 12 66  
Fax: 04 66 49 19 15  
[creation@cma-lozere.fr](mailto:creation@cma-lozere.fr)  
[www.cm-lozere.fr](http://www.cm-lozere.fr)

**Chambre de métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Orientales (CMA 66)**  
7 boulevard du Conflent  
BP 99907  
66962 Perpignan cedex 9  
Tél.: 04 68 35 88 00  
Fax: 04 68 51 40 26  
[creation@cma66.fr](mailto:creation@cma66.fr)  
[www.cma66.fr](http://www.cma66.fr)





## CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LR (CGPME LR)

### MISSIONS

La CGPME est une organisation patronale qui s'engage à représenter et à défendre les intérêts des entreprises : la CGPME assure d'abord sa double mission de représentation et de défense des PME à travers le dialogue direct avec les pouvoirs publics, par des rencontres régulières avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales. La CGPME assure également sa mission de représentation et de défense des PME à travers la participation aux instances officielles de concertation.

La CGPME représente et défend également les PME en tant que porte-parole de leurs intérêts lors des discussions qu'elle pratique avec les différents interlocuteurs sociaux dans le cadre du paritarisme. La CGPME accompagne le développement économique et social durable des TPE, PME et de leurs salariés.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Les salariés des TPE et PME désirant reprendre une entreprise
- ..... Les managers désirant reprendre une TPE ou PME
- ..... Les dirigeants de TPE ou PME souhaitant faire de la croissance externe
- ..... Les repreneurs de PME et TPE du Languedoc-Roussillon employant des salariés (pour le dispositif SAFTE)

... /

## DISPOSITIFS D'APPUI À LA TRANSMISSION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISE

### Dispositif ARTE PME

#### Les prestations:

- ..... accueil et orientation des candidats repreneurs,
- ..... détection des entreprises à céder,
- ..... sensibilisation et formation des cédants,
- ..... accompagnement et soutien à la démarche  
(formation, tutorat, ingénierie financière).

### Dispositif SAFTE

#### (Société auxiliaire de financement à la transmission d'entreprise)

La SAFTE a pour objectif de soutenir le repreneur dans son projet sans le « contraindre à racheter son travail ». Grâce à la mobilisation et à la participation des entreprises adhérentes à la CGPME, ce dispositif vise à permettre au repreneur de « boucler » son plan de financement par apport de fonds propres sans pour autant négliger l'accompagnement de la reprise.

Ce dispositif est cumulable avec les aides et notamment celles mises en place par la Région Languedoc-Roussillon.

## COORDONNÉES

**CGPME LR**  
Clos Saint Guy  
Rue Georges Denizot  
34090 Montpellier  
Tél. : 04 67 92 56 81  
Fax : 04 67 54 16 03  
E-mail : [cgpmeLR@aliceadsl.fr](mailto:cgpmeLR@aliceadsl.fr)  
Contact : Eric FERRIERES



## CHAMBRE PROFESSIONNELLE DES CONSEILS D'ENTREPRISES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (CLR)

### MISSIONS

#### Professionaliser le métier de conseil

- ..... Valoriser l'expertise des consultants en participant à des réflexions, colloques, congrès et en animant des conférences, débats...
- ..... Informer et communiquer via son site internet (annuaire des consultants)
- ..... Partager et mutualiser par l'organisation de commissions thématiques

#### Offrir des services aux entreprises

- ..... Mettre les compétences de ses adhérents au service de tout créateur ou repreneur d'entreprise

Les consultants de CLR sont signataires de notre charte déontologique.

### BÉNÉFICIAIRES

Tout porteur de projet ayant besoin de compétences dans les domaines suivants :

- ..... communication, relations publiques
- ..... finances, juridique, fiscal risque, assurances
- ..... gestion et management des ressources humaines
- ..... marketing et commercial
- ..... développement international et export
- ..... organisation, gestion de production, logistique
- ..... qualité, sécurité, environnement, développement durable
- ..... stratégie et organisation des entreprises
- ..... systèmes d'information et de gestion, informatique

### COORDONNÉES

Chambre professionnelle des conseils d'entreprises  
du Languedoc-Roussillon  
Tél.: 04 67 70 76 52 / 06 62 00 77 58  
E-mail: [contact@conseil-lr.com](mailto:contact@conseil-lr.com)  
[www.conseil-lr.com](http://www.conseil-lr.com)  
Contact : Eric LACOMBE



Les acteurs du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission et leurs prestations

Directions départementales du travail, de l'emploi et  
de la formation professionnelle du Languedoc-Roussillon (DDTEFP)

## DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (DDTEFP)

### MISSIONS ET DISPOSITIFS D'AIDE À LA REPRISE

Les services de l'État en Languedoc-Roussillon ont  
compétence pour l'attribution de mesures d'aide à la création  
et reprise d'entreprise, telles que :

- ..... l'aide aux chômeurs créateurs/repreneurs d'entreprise  
(Accre),
- ..... l'encouragement au développement d'entreprises  
nouvelles (Eden),
- ..... les chéquiers-conseils.

Les Directions départementales du travail, de l'emploi  
et de la formation professionnelle (DDTEFP) assurent  
l'instruction des demandes d'aide à la création  
et à la reprise d'entreprise (Accre) et les chéquiers-conseils.

L'Airdie et Lozère Initiative assurent l'instruction des avances  
remboursables Eden.

### BÉNÉFICIAIRES

**Ces aides sont destinées à accompagner :**

- ..... les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima  
sociaux,
- ..... les créateurs d'entreprise dans les zones urbaines  
sensibles,
- ..... les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité.





Ces aides sont ouvertes à l'ensemble des activités économiques (industrie, commerce, artisanat, services, agriculture, armement maritime) mais aussi à toute profession indépendante non salariée (notamment les professions libérales).

**Elles concernent les entreprises sous formes juridiques suivantes :**

entreprise individuelle, EURL, SARL, SA, SAS, Société en nom collectif, Scop, Sociétés du régime agricole, Société civile professionnelle, SEL.

Les créations d'associations, les groupements d'intérêt économique et les groupements d'employeurs ne sont pas éligibles.

#### COORDONNÉES

<b>DDTEFP de l'Aude</b> Rue Jean Méliès - BP 1006 11850 Carcassonne Tél. : 04 68 77 40 47	<b>DDTEFP de la Lozère</b> Immeuble le Saint-Clair Avenue du 11 novembre 48000 Mende Tél. : 04 66 65 61 02	<b>Airdie</b> 1 rue Cité Benoît 34000 Montpellier Tél. : 04 67 15 00 10
<b>DDTEFP du Gard</b> 174 rue Antoine Blondin Zac Esplanade Sud - BP 7139 30913 Nîmes cedex Tél. : 04 66 38 55 47	<b>DDTEFP des Pyrénées-Orientales</b> 76 avenue Aristide Briand 66000 Perpignan Tél. : 04 68 66 25 14	<b>Lozère Initiative</b> 16 boulevard Soubeyran 48002 Mende Tél. : 04 66 49 00 33
<b>DDTEFP de l'Hérault</b> 615 boulevard d'Antigone 34064 Montpellier cedex Tél. : 04 67 22 88 88		

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON (FFB LR)

### MISSIONS

L'objectif du dispositif TransmiBat est de maintenir en activité le tissu des entreprises régionales du bâtiment, sauvegarder les emplois et savoir-faire, et œuvrer pour un aménagement harmonieux du territoire.

### BÉNÉFICIAIRES

**Le dispositif concerne :**

**tous les types de reprise :**

- ..... transmission familiale,
- ..... transmission à un salarié,
- ..... transmission à un tiers extérieur  
(particulier ou entreprise);

**toutes les entreprises du secteur**, quelle que soit leur taille (spécificité/TPE);

**tous les candidats** à la reprise d'une entreprise de bâtiment.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

#### TransmiBat

##### Actions en direction des cédants

- ..... Sensibilisation afin de faire émerger des projets de transmission
- ..... Audit perspectives du chef d'entreprise (souci de pérennisation de l'entreprise, maintien salariés)
- ..... Audit « état transmissibilité »: social, fiscal, juridique
- ..... Détermination du profil du repreneur : évolutif (technicien, manager, gestionnaire...)
- ..... Aide à la négociation/médiation
- ..... Conseil à la valorisation de l'entreprise et présentation du pool de consultants
- ..... Formation sensibilisation « préparer sa transmission »



#### Action en direction des repreneurs

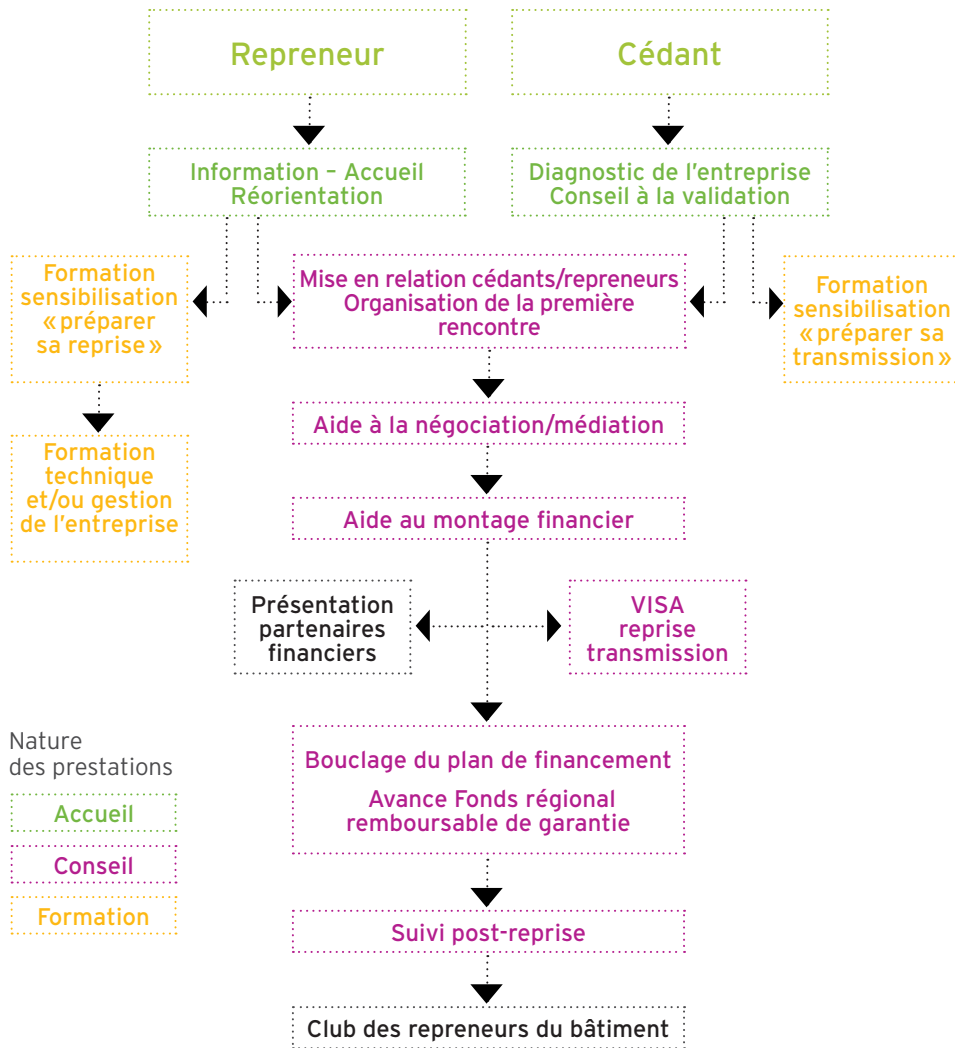
- ..... Mise en relation cédants/repreneurs
- ..... Organisation de la première rencontre
- ..... Aide à la négociation/médiation
- ..... Plan de formation individualisé, mise en adéquation profil/projet
- ..... Aide au montage financier
- ..... Facilitation à l'intégration (repreneur hors région)

... /

#### COORDONNÉES

**Fédération française du bâtiment Languedoc-Roussillon**  
Dispositif TransmiBat  
359 avenue de Prés d'Arènes - BP 95122  
34073 Montpellier cedex 3  
Tél.: 04 67 58 52 20  
Fax: 04 67 58 23 60  
E-mail : [tavoillot@languedoc.ffbatiment.fr](mailto:tavoillot@languedoc.ffbatiment.fr)  
[neuvyc@languedoc.ffbatiment.fr](mailto:neuvyc@languedoc.ffbatiment.fr)

PACTE VOLET REPRISE: DU CONSEIL, DU SUIVI ET DES FINANCEMENTS POUR REPRENDRE UNE ENTREPRISE





## GARD RHODANIEN DÉVELOPPEMENT / SODIE

### MISSIONS

**Une mission d'appui au développement économique pour l'emploi**, au sens large, c'est-à-dire tous domaines d'activité confondus, qui se traduit par la prospection et la recherche d'investisseurs. Cette mission se fait également en partenariat avec les chambres consulaires et autres acteurs du développement économique du territoire, par un soutien sous forme d'ingénierie et d'accompagnement aux projets de création, de reprise ou de développement des entreprises. Cette mission se conçoit aussi bien en termes de projets individuels que de projets collectifs.

**Une mission de promotion économique** qui consiste essentiellement à communiquer, à faire connaître et à valoriser le territoire dans le respect des compétences des EPCI membres et des structures communales de promotion du tourisme (notamment des offices de tourisme, syndicats d'initiative des communes membres des communautés de communes adhérentes à l'association). Cette mission donne lieu également à la réalisation d'études et d'analyses afin de contribuer au développement du Gard rhodanien.

**Une mission de conseil auprès des membres de l'association, des collectivités et des autres acteurs économiques**, qui doit prendre la forme d'une expertise et d'un appui technique (avis sur la conjoncture économique, sur les potentialités du territoire, sur les aménagements à privilégier, sur les besoins des entreprises, sur leurs projets...).

**Une mission de suivi des évolutions de l'emploi**, en assurant l'animation et la mise à jour régulière d'un observatoire sur l'emploi, en liaison étroite avec les services de l'emploi de la DDTEFP, la Préfecture du Gard et tous les acteurs concernés par l'emploi.

... /

**Une mission spécifique de la Sodie, structure indépendante** sur le Gard rhodanien et le Vaucluse rhodanien, suite à la fermeture d'UGINE à Laudun-L'Ardoise. La Sodie, dont l'outil d'intervention est financé par le groupe Arcelor dans le cadre d'un programme de revitalisation du territoire, intervient sur un périmètre d'intervention qui couvre 17 cantons du Gard (Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Lussan, Roquemaure, Remoulins, Uzès, Beaucaire, Villeneuve-lez-Avignon) et du Vaucluse (Bollène, Orange -2 cantons- Bédarrides et Avignon -4 cantons-).

#### BÉNÉFICIAIRES

Dans le cadre des prêts Sodie, les porteurs de projets : création, reprise, développement, installation d'origine exogène et endogène.

#### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

Le prêt Sodie est un outil d'intervention financé par le groupe Arcelor.

Le montant du prêt est fonction des emplois en CDI programmés à 3 ans et du plan de financement élaboré. Il s'agit d'un prêt sans garantie.

Durée: de 4 à 5 ans généralement.

Taux 2007 : 3,5 % fixe pour un développement, 4,25 % fixe pour une création ou une reprise d'entreprise.

#### COORDONNÉES

**Gard rhodanien  
développement**  
Maison de l'entreprise  
ZA de l'Euze  
Rue Fernand Jarrié  
30200 Bagnols-sur-Cèze  
Tél. : 04 66 79 04 04  
Fax : 04 66 50 37 67  
E-mail : grd@gard-rhodanien-eco.com

**Sodie**  
Maison de l'entreprise  
ZA de l'Euze  
Rue Fernand Jarrié  
30200 Bagnols-sur-Cèze  
Contact : Marc BUFFET  
Tél. : 04 66 33 15 39  
Portable : 06 87 71 03 56  
E-mail : marc.bufferet@sodie.com



## ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RÉGION DE MONTPELLIER

### MISSIONS

Créé par l'ordonnance du 19 septembre 1945, l'Ordre est le garant du respect de la déontologie professionnelle. Il a également pour rôle de représenter la profession et d'assurer la défense de ses intérêts. L'Ordre comprend une instance nationale, le Conseil supérieur, et des instances régionales, les Conseils régionaux.

**L'expert-comptable est le conseiller permanent du chef d'entreprise. Il peut l'aider dans les domaines suivants :**

- ..... assistance comptable et suivi de gestion,
- ..... création - développement - transmission d'entreprise,
- ..... optimisation fiscale,
- ..... 35 heures et conseil en social,
- ..... conseil en stratégie et management,
- ..... associations, comités d'entreprise...,
- ..... prévention et difficultés des entreprises.

L'Ordre des experts-comptables de la région de Montpellier regroupe les 800 experts-comptables de l'Aude, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales.

L'annuaire papier des experts-comptables de la région est à votre disposition sur simple demande, et l'annuaire électronique est accessible sur le site internet du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables.

### BÉNÉFICIAIRES

Tous les professionnels peuvent consulter un expert-comptable, quels que soient le secteur d'activité, la taille du projet et son état d'avancement.

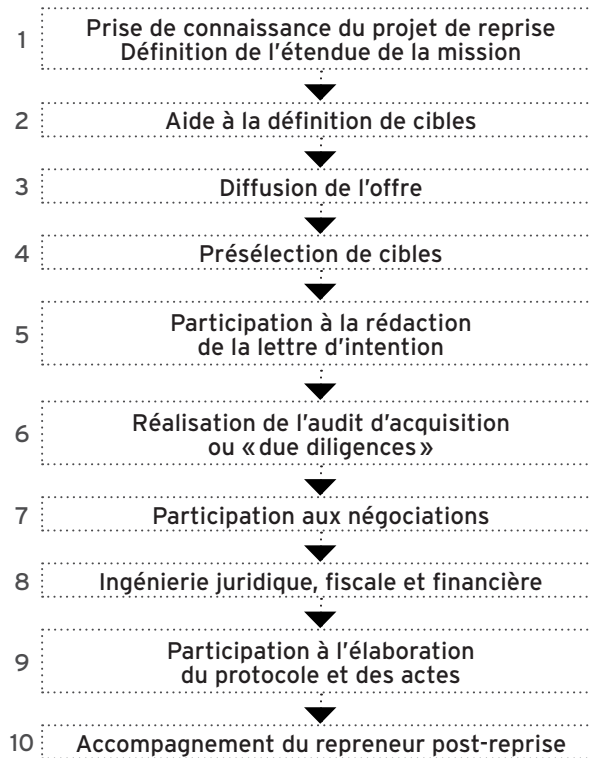
### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

Pour concrétiser votre projet de reprise en toute sérénité, l'expert-comptable, spécialiste de l'entreprise, indépendant et tenu au secret professionnel, vous propose :

... /

- ..... un accompagnement adapté à vos besoins, selon une méthodologie développée par l'Ordre des experts-comptables,
- ..... l'accès à la bourse d'opportunités des experts-comptables, une place de marché sécurisée regroupant de nombreuses offres de cession et de reprise,
- ..... une meilleure assurance de la confidentialité de votre projet.

#### L'ACCOMPAGNEMENT DU REPRENEUR EN 10 ÉTAPES



#### COORDONNÉES

Ordre des experts-comptables - région de Montpellier  
661 rue Louis Lépine - BP 31175 - 34009 Montpellier cedex 1  
Tél. : 04 67 20 98 50 - Fax : 04 67 20 29 77  
E-mail : [cro@oec-montpellier.org](mailto:cro@oec-montpellier.org)  
[www.oec-montpellier.org](http://www.oec-montpellier.org)  
[www.entreprisesreprise.com](http://www.entreprisesreprise.com)





## OFFICE RÉGIONAL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE FORMALITÉS DES PROFESSIONS LIBÉRALES LANGUEDOC-ROUSSILLON (ORIFF PL LR)

### MISSIONS

L'Oriff PL LR est une association loi 1901 dont les bureaux sont situés au sein de chaque Maison des professions libérales. Il intervient dans l'information, le conseil et la formation à la création et à la reprise d'activité libérale dans la région Languedoc-Roussillon.

### BÉNÉFICIAIRES

L'Oriff PL LR accompagne et forme toutes les personnes qui ont un projet de création ou de reprise d'activité libérale. Son action s'adresse aussi aux professionnels libéraux qui souhaitent céder leur activité.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

L'action sur la transmission-reprise d'entreprise libérale se décline en deux volets.

#### **Elle permet aux cédants:**

- ..... de bénéficier d'un soutien pour effectuer l'inventaire de son offre de cession,
- ..... d'être sensibilisés à la transmission d'entreprise,
- ..... d'être conseillés par des experts spécialisés.

... /



Les acteurs du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission et leurs prestations  
Office régional d'information, de formation et de formalités  
des professions libérales Languedoc-Roussillon (Oriff PL LR)

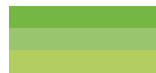
**Elle permet aux repreneurs :**

- ..... de réaliser un pré-diagnostic de leur projet de reprise d'entreprise en évaluant ses points forts et faibles,
- ..... d'être mis en relation avec des cédants potentiels,
- ..... d'être accompagnés après leur reprise pendant deux ans.

L'Oriff PL LR assure également la diffusion des offres de cession d'entreprise. Il a un rôle d'intermédiaire entre le cédant et le repreneur pour faciliter la rencontre. Il s'appuie sur une cellule de consultants spécialisés (avocat, expert-comptable, agent général d'assurance, notaire, banque, notaire, consultant en stratégie).

**COORDONNÉES**

**Oriff PL LR**  
Tél. : 04 67 69 75 14  
Fax : 04 67 64 20 19  
E-mail : [info@oriffpllr.com](mailto:info@oriffpllr.com)  
[www.oriffpllr.com](http://www.oriffpllr.com)  
Contact : Jean-Marc JALLET



## OSÉO

### MISSIONS

Oséo finance et accompagne les PME en les soutenant dans la réalisation de leurs projets. Il leur facilite l'accès aux banques et aux organismes de fonds propres, en particulier dans les phases les plus risquées : création, innovation, développement, international, transmission.

### BÉNÉFICIAIRES

Toutes les PME de la région.

### DISPOSITIFS D'AIDE À LA REPRISE

#### **Oséo innovation**

.....soutien à l'innovation et au transfert des technologies :  
financement et accompagnement des projets

#### **Oséo financement**

.....financement des investissements et du cycle  
d'exploitation en partenariat avec les établissements  
bancaires et financiers

#### **Oséo garantie**

.....garantie des financements bancaires et des interventions  
en fonds propres

#### **Oséo services**

.....Oséo services propose des services en ligne directement  
destinés aux PME, et réalise des études disponibles  
sur le site Oséo.fr

Oséo travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés accompagnant le développement des PME et l'innovation. Il met à la disposition des collectivités locales, en premier lieu des Régions, son offre de produits et services, ainsi que son réseau, adaptés selon leurs priorités de développement économique.

### COORDONNÉES

**Oséo Languedoc-Roussillon**  
**Direction régionale financement et garantie**  
Immeuble Le Capoulié  
6 rue Maguelone - CS 89015  
34967 Montpellier cedex 2  
Tél.: 04 67 06 17 70



Les acteurs du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission et leurs prestations

Plate-forme de la création d'activités de l'Hérault (PFCA 34)  
et des Pyrénées-Orientales (PFCA 66)

## PLATE-FORME DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS DE L'HÉRAULT (PFCA 34) ET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (PFCA 66)

### MISSIONS

#### PFCA 34

La plate-forme de la création d'activités de l'Hérault (PFCA 34), a vu le jour sur commande du Conseil général de l'Hérault et de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Hérault en mars 2001.

Son rôle consiste à faire fonctionner en réseau les organismes financés sur fonds publics pour accueillir, informer, accompagner et suivre les porteurs de projets de création ou de reprise d'activité dans le département.

Elle crée un espace d'échanges et de rencontres pour favoriser l'intelligence collective.

La PFCA 34 fournit aux structures des informations, met en place des formations, travaille sur des outils techniques et leur permet de traiter en commun des problématiques rencontrées par chacun.

La PFCA 34 n'est pas destinée aux créateurs ou repreneurs en direct mais son site internet oriente le public et lui permet de trouver le bon interlocuteur dans l'Hérault.

#### PFCA 66

La plate-forme de la création d'activités des Pyrénées-Orientales (PFCA 66) est le site Internet/Intranet du réseau départemental d'appui aux créateurs, cédants et repreneurs d'activités ou d'entreprises. Ce réseau dénommé « ACCUEIL ENTREPRISES 66 », simplifie les démarches des porteurs de projet et met à leur disposition un numéro unique et un site internet. Ces outils ont pour but de guider, orienter le porteur de tout projet vers des structures adaptées qui composent le réseau départemental.



La PFCA est portée par l'association PLEIN SUD ENTREPRISES (PSE), association loi 1901 qui a pour vocation de développer ses actions sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales. Elle se concentre sur 4 activités : l'accompagnement d'entreprises innovantes, la pépinière d'entreprises, la mise en réseau des acteurs et la PFCA.

#### BÉNÉFICIAIRES

Tous les secteurs d'activité et tout type de public.

#### NATURE DES PRESTATIONS

Les organismes de la PFCA 34 et de la PFCA 66 proposent un accompagnement du cédant ou du repreneur. Elles réalisent selon les cas : accueil, information, formation, recherche de financement.

#### COORDONNÉES

##### **PFCA 34**

E-mail : [contact@pfca34.org](mailto:contact@pfca34.org)  
Pas d'accueil direct de public  
Orientation vers la structure ad hoc via le site : [www.pfca34.org](http://www.pfca34.org)

##### **PFCA 66**

E-mail : [contact@pfca66.org](mailto:contact@pfca66.org)  
Accueil direct du public sur RDV  
Orientation vers la structure ad hoc via le site [www.pfca66.org](http://www.pfca66.org)  
N°unique : 0800 10 66 66

*Une PFCA est en cours de constitution sur le département du Gard sous l'impulsion du Conseil général.*

## PLATES-FORMES D'INITIATIVE LOCALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (PFIL)

### MISSIONS

Nées d'une initiative locale et s'appuyant sur les partenaires publics et privés qui font la vie économique et sociale (chefs d'entreprise, élus et responsables consulaires...), les PFIL sont naturellement en phase avec les spécificités des territoires. Elles peuvent choisir leur mode d'organisation à différents échelons (pays, agglomération, département, région...) en fonction des besoins auxquels elles doivent répondre (outils de financement complémentaires, relations avec les entreprises...). Elles peuvent aussi modifier leur champ d'intervention et les publics visés en fonction de l'évolution du contexte socio-économique.

#### Les PFIL ont pour principales missions :

- ..... d'accorder des prêts d'honneur (renforcer les fonds propres, favoriser l'obtention de prêts bancaires),
- ..... d'accompagner et parrainer les chefs d'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

**Les chefs d'entreprise et associés** ayant un projet de création ou de reprise, ou s'engageant dans un programme de développement, à condition que l'entreprise ait moins de trois ans d'activité.

Les projets doivent relever des secteurs d'activité de l'artisanat, de l'industrie, des services à l'industrie, du commerce de détail ou de gros. Une attention particulière est portée aux projets qui permettent le développement du territoire, soit du fait de leur activité, soit du fait de leur installation en milieu rural.

La décision est prise par un comité d'agrément composé de chefs d'entreprise, d'experts-comptables, de banquiers et d'avocats.

Le comité évalue le projet, le repreneur et l'environnement.

Le repreneur est reçu par ce comité.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

- ..... **Prêt personnel à taux zéro**, sans caution ni garantie personnelle, d'un montant compris entre 3 000 € et 25 000 € (montant différent selon les plates-formes).

... /



..... **Fonds de garantie à l'initiative des femmes**: les PFIL ont également, dans le cadre d'une délégation du FGIF, reçu la mission d'instruire les dossiers de demande de garantie déposés par les créatrices d'entreprise. La décision du Comité est transmise à France active qui notifie la garantie au banquier.

..... **Suivi du projet** par les plates-formes pendant toute la durée des remboursements du prêt (tableau de bord trimestriel, entretiens...) et suivi par un parrain, chef d'entreprise, acceptant de donner du temps au créateur ou repreneur.

## COORDONNÉES

<b>Aude</b> <b>Haute-Vallée de l'Aude Initiative</b> 1 avenue Salvador Allende 11300 Limoux Tél.: 04 68 31 26 26 Fax: 04 68 31 26 45 E-mail: hvainitiative.limoux@tiscali.fr	<b>Gard</b> <b>Gard Initiative</b> 904 avenue du Maréchal Juin 30907 Nîmes cedex Tél.: 04 66 62 80 46 Fax: 04 66 62 80 47 E-mail: gardinitiative@wanadoo.fr	<b>Hérault Est Initiative</b> <b>Via Innova</b> 177 B avenue Louis Lumière Espace Lunel Littoral 34400 Lunel Tél./Fax: 04 67 71 92 70 E-mail: pfil@cc-pays-lunel.fr
<b>Initiative Carcassonne - Castelnaudary</b> 3 boulevard Camille Pelletan - BP 13 11001 Carcassonne cedex Tél.: 04 68 10 36 22 Fax: 04 68 10 36 02 E-mail: icc@carcassonne.cci.fr	<b>Lozère</b> <b>Lozère Initiative</b> 16 boulevard du Soubeyran 48002 Mende Tél.: 04 66 49 00 33 Fax: 04 66 65 35 29 www.initiative-entreprise-lr.com	<b>Montpellier Initiative</b> <b>Entreprise</b> 2300 avenue des moulins 34944 Montpellier cedex Tél.: 04 99 51 53 11 Fax: 01 46 52 74 12 E-mail: pfil@montpellier.cci.fr
<b>Narbonne Initiative</b> <b>Triangle d'Oc</b> 1 avenue du Forum Croixsud 11100 Narbonne Tél.: 04 68 42 71 08 Fax: 04 68 42 71 12 E-mail: plate-forme@narbonne.cci.fr	<b>Hérault</b> <b>Béziers Initiative - Medef</b> 1 rond-point de la Devèze 34500 Béziers Tél.: 04 67 62 02 44 www.initiative-entreprise-lr.com	<b>Thau Initiative</b> 10 rue Gabriel Péri 34200 Sète Tél.: 04 67 46 15 62 Fax: 04 67 18 76 79 E-mail: thau.initiative@libertysurf.fr
	<b>Centre Hérault Initiative</b> 3 rue Eugène Taly 34700 Lodève Tél.: 04 67 88 86 29 Fax: 04 67 44 42 69 E-mail: centreheraultinitiative@wanadoo.fr	<b>Pyrénées-Orientales</b> <b>Initiative en pays catalan</b> 24 quai Sadi Carnot 66000 Perpignan Tél.: 04 68 85 82 52 Fax: 04 68 51 23 01 E-mail: pfil@pyres.com



## RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### MISSIONS

Collectivité territoriale, la Région Languedoc-Roussillon agit dans le cadre de compétences qui lui ont été conférées par les lois de décentralisation dans des domaines d'intervention majeurs: économie et emploi, formation et égalité des chances, aménagement durable du territoire...

Elle a une compétence pleine et entière dans la mise en place des aides directes aux entreprises et elle revendique son rôle de coordination de l'action économique régionale. Dans ce cadre, elle a adopté, dès le 23 décembre 2005, son Schéma régional de développement économique (SERVIR). Pour relever les deux défis capitaux que représentent l'emploi et la création de richesses, la Région met notamment en tête de ses priorités la transmission-reprise d'entreprise.

### Dispositifs d'aide à la reprise

#### PROGRAMME D'APPUI À LA CRÉATION ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE (PACTE ENTREPRISE)

##### **Ce programme permet aux repreneurs:**

- .....de bénéficier d'un accompagnement de qualité pendant leur parcours, grâce à un réseau de professionnels,
- .....de qualifier leur projet afin de donner toutes les chances de pérennité à l'entreprise, à travers un VISA: diagnostic technique, économique, commercial et humain,
- .....de mobiliser les financements régionaux adaptés.

### BÉNÉFICIAIRES

La Région Languedoc-Roussillon soutient la reprise des entreprises qui s'inscrivent dans les secteurs suivants: artisanat, industrie, services à l'industrie, commerces de gros, également les commerces de proximité situés dans une commune de moins de 2 000 habitants s'inscrivant dans une démarche de territoire de type pays, parcs naturels régionaux ou intercommunalité (hors communautés d'agglomération). Les entreprises de services exerçant prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des biotechnologies sont également éligibles.





#### **L'avance remboursable**

- ..... Elle a pour objectif de finaliser le plan de financement d'une entreprise. Son montant est à mobiliser en priorité sur les investissements immatériels: besoin en fonds de roulement, frais de lancement commercial...
- ..... Ce prêt à taux 0 varie de 10 000 à 50 000 €, dans la limite des fonds propres. Le taux maximum d'intervention est de 50 % de l'assiette éligible.

#### **Le fonds régional de garantie**

- ..... Son but est d'optimiser l'accès aux crédits bancaires pour les entreprises régionales: TPE, PME/PMI. Ce fonds est à mobiliser en priorité sur les investissements matériels. La garantie monte jusqu'à 70 % suivant les conditions générales des partenaires de la Région: Oséo, Socama, Siagi.

#### **Aide à la transmission**

- ..... Elle a pour objet d'accompagner le cédant en finançant l'évaluation de l'entreprise à céder (aspects économiques, financiers et humains) afin de donner les meilleures chances de réussite au projet.

#### **Aides à la reprise**

La Région propose deux aides qui permettent de faciliter la reprise.

- ..... La première permet de financer une partie du salaire du futur repreneur. Il s'agit de valider sa volonté entrepreneuriale et ses compétences avant la cession définitive et de contribuer ainsi à un passage de relais dans les meilleures conditions.
- ..... La seconde a pour objet de financer le recours à des conseils spécialisés sur le volet managérial, économique, financier et juridique pour aider le repreneur à développer la compétitivité de l'entreprise.

... /



## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE - VOLET FORMATION (PACTE FORMATION)

### OBJECTIFS

Le PACTE formation (Programme d'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprise) a pour objectif d'accompagner les porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise en leur donnant les meilleures chances de succès.

### La Région prend en charge

- ..... les actions de formation nécessaires pour maîtriser le métier de chef d'entreprise,
- ..... l'accompagnement afin de les suivre durant la phase de maturation et de démarrage du projet de création ou de reprise.

### Types d'actions

- ..... Stages collectifs et individualisés par des organismes de formation pour développer les compétences des porteurs de projets notamment sur les thèmes de la gestion, des aspects juridiques, de la maîtrise des outils informatiques, de la préparation des plans d'affaires...
- ..... Accompagnement individualisé par des structures spécialisées financées par le Conseil Régional avant, pendant et après la création ou la reprise d'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

Les publics visés sont les porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une entreprise en région Languedoc-Roussillon quel que soit leur statut.

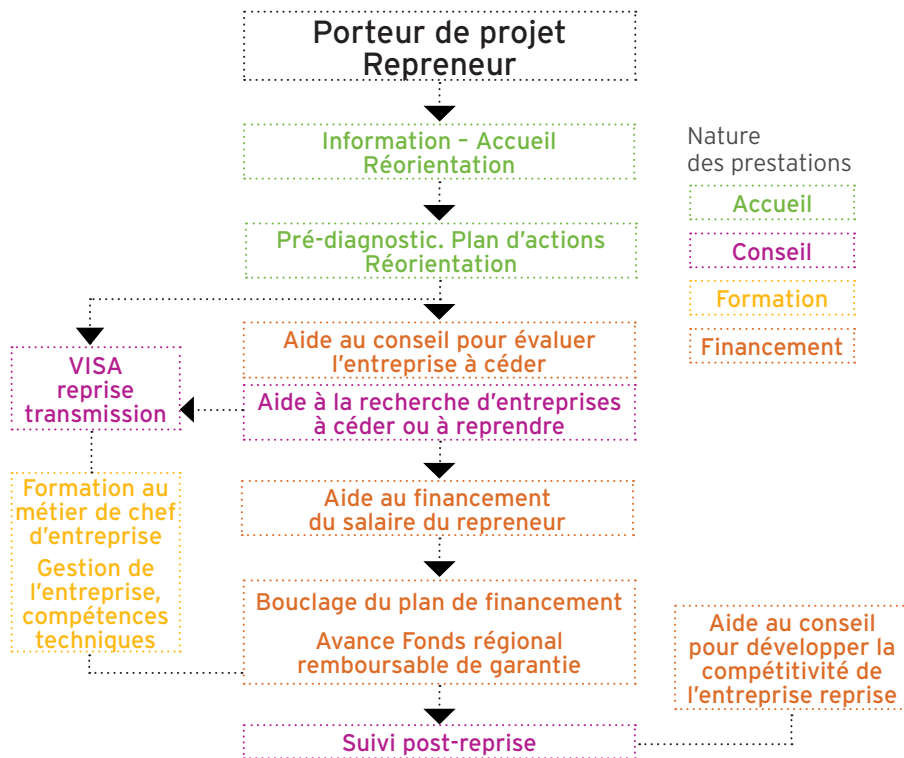
### CRITÈRES D'ACCÈS

Le créateur, le repreneur ou le porteur de projet doit s'adresser aux structures d'aide à la création d'entreprise. La formation ne donne pas lieu à rémunération.

La participation de la Région est apportée directement aux structures dispensant la formation.



PACTE REPRISE: DU CONSEIL, DE LA FORMATION, DU SUIVI  
ET DES FINANCEMENTS POUR REPREDRE UNE ENTREPRISE



COORDONNÉES

Région Languedoc-Roussillon  
Direction du développement des entreprises  
Service création d'activité  
Tél.: 04 67 22 94 03  
Fax: 04 67 22 93 22  
E-mail: [coordinationcreation@cr-languedocroussillon.fr](mailto:coordinationcreation@cr-languedocroussillon.fr)  
[www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)

Région Languedoc-Roussillon  
Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage  
Service programmes d'intervention  
Tél.: 04 67 22 90 14  
Fax: 04 67 22 90 50  
Email: [augier.lara@cr-languedocroussillon.fr](mailto:augier.lara@cr-languedocroussillon.fr)

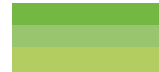
## RELAIS LOCAL ANIMATION CÉVENNES (RELANCE)

### MISSIONS

Le Relais local animation Cévennes (Relance) est un service commun mis en place à l'initiative des Chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, et de métiers et de l'artisanat des départements du Gard et de la Lozère. Il intervient en appui aux opérations qu'elles mènent en faveur de la transmission-reprise des entreprises commerciales, industrielles, de services, artisanales et agricoles, sur une zone géographique identifiée : **les Cévennes gardoises et lozériennes**. L'objectif principal de ce service est le maintien des activités en milieu rural grâce à la transmission-reprise d'entreprise.

### DISPOSITIFS D'AIDE À LA REPRISE

- ..... **Repérer les entreprises à transmettre** en sensibilisant et en rencontrant les chefs d'entreprise proches de la retraite et sans successeurs, pour les aider à préparer leur transmission.
- ..... **Rechercher des repreneurs pour les entreprises diagnostiquées**, en se basant sur différents médias : revue et site internet ACT Contact, chaîne télé et site internet Demain.fr, site internet espace-cevennes.com et en mobilisant un réseau de partenaires locaux et nationaux (chambres consulaires, élus locaux, centres de formation, notaires, professionnels de l'immobilier, experts comptables, etc.).
- ..... **Accueillir les porteurs de projets** : les aider à définir leur projet et les orienter sur les entreprises les plus en phase avec ce dernier et les guider dans les étapes de la reprise d'entreprise auprès des conseillers des chambres consulaires.
- ..... **Suivre les mises en relation entre les cédants et les repreneurs.**

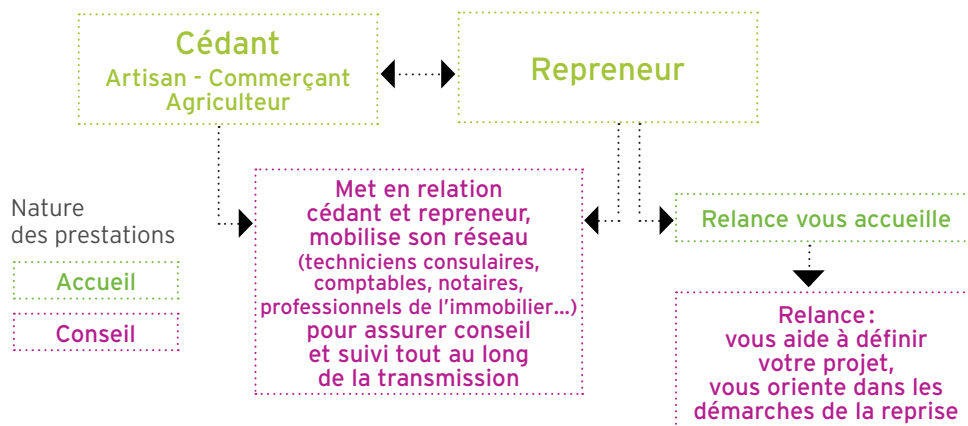


## BÉNÉFICIAIRES

- ..... Les entrepreneurs qui souhaitent céder leur activité « les cédants »
- ..... Les porteurs de projets « les repreneurs »

Relance s'adresse à **toutes les entreprises** présentes dans les Cévennes et ressortissantes des chambres consulaires.  
Relance accompagne **tous les porteurs de projets** qui souhaitent reprendre une entreprise.

RELANCE :  
CONSEIL, MISE EN RELATION ET ACCOMPAGNEMENT  
À LA REPRISE D'ENTREPRISE EN CÉVENNES



## COORDONNÉES

**Antenne d'Alès**  
50 avenue Vincent d'Indy  
30100 Alès  
Tél.: 04 66 56 50 82  
Fax: 04 66 30 74 50  
E-mail:  
Relance.gard@wanadoo.fr  
Contact: Cécile CAILLOL

**Antenne de Florac**  
9 rue Célestin Freinet  
48400 Florac  
Tél.: 04 66 45 53 87  
Fax: 04 66 45 21 85  
E-mail: relance.lozere@wanadoo.fr  
www.espace-cevennes.com  
Contact: Grégory COVINHES

## SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION ENTREPRISES LANGUEDOC-ROUSSILLON (SCOP LR)

Il s'agit d'un groupement professionnel (association loi 1901)  
de sociétés coopératives de production créé en 1937.

### **Scop entreprises LR**

- ..... Intervient en transmission et reprise d'entreprises
- ..... S'appuie sur les établissements financiers du réseau national Scop entreprises

### **Socoden**

- ..... Intervient en prêt participatif pour renforcer le fonds de roulement

### **Spot**

- ..... Société de capital-risque intervient en capital

### **Sofiscop**

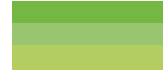
- ..... Société de cautionnement mutuelle en garantie de prêts aux coopératives

### MISSIONS

- ..... Appui/conseil auprès des sociétés coopératives de production (Scop), développement, droit coopératif, ingénierie financière, organisation, management
- ..... Accompagnement à la transmission-reprise d'entreprise par les salariés
- ..... Accompagnement à la création ex-nihilo de Scop
- ..... Formation: coopératives et gestionnaires

### BÉNÉFICIAIRES

Toute équipe de personnes (minimum 2) ayant un projet de transmission-reprise d'entreprise (SA ou SARL) ou de création d'entreprise dans une dynamique collective.



## DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

### **Accueil**

- ..... Rencontre avec les cédants : information sur la démarche de transmission-reprise par les salariés ; avantages et limites de la démarche
- ..... Accueil individuel ou réunion d'information avec les repreneurs : information sur la démarche de transmission-reprise par les salariés et sur les spécificités du statut de Scop

*Gratuit*

### **Pré-diagnostic individuel**

- ..... Analyse sur l'approche économique, financière et coopérative du projet

*Gratuit*

### **Convention d'accompagnement à la création**

- ..... Étude de faisabilité économique et financière de la transmission-reprise
- ..... Projet coopératif et élaboration des statuts
- ..... Recherche de financements (dont les dispositifs financiers du réseau Scop entreprises)
- ..... Suivi après la création de la coopérative : mise en place des outils de gestion, suivi organisation et projet, montée en charge de l'entreprise jusqu'à la première assemblée générale
- ..... Formations : nouveaux dirigeants et associés-salariés

*Facturé*

### **Actions collectives**

- ..... Participations à différents groupes de travail sur la transmission-reprise sur la région Languedoc-Roussillon : Région (dispositif PACTE), PFCA...
- ..... Partenariats avec les réseaux d'accompagnement régionaux : CCI de Montpellier, Nîmes et d'Alès, TransmiBat, coopératives d'activité et d'emploi...

## COORDONNÉES

**Scop entreprises Languedoc-Roussillon**  
4 rue du Lantissargues - 34070 Montpellier  
Tél.: 04 67 06 01 20 - Fax: 04 67 06 01 21  
E-mail: [urlanguedoc@scop.coop](mailto:urlanguedoc@scop.coop)  
Contact: Jean CARTELLIER, délégué régional en charge de la transmission  
[www.scop.coop](http://www.scop.coop)

## SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE (SOCAMA)

### MISSIONS

Société de caution mutuelle artisanale, la Socama a pour vocation de garantir les prêts aux professionnels des clients de la Banque populaire.

Les prêts accordés financent les professionnels tout au long de la vie de l'entreprise, de sa création à sa reprise. La Socama est animée par des professionnels dont l'expertise et la connaissance de leur métier viennent compléter l'étude du chargé de clientèle de la banque.

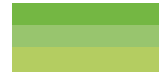
### BÉNÉFICIAIRES

Tout client Banque populaire professionnel, quels que soient le statut juridique et la taille de la société.

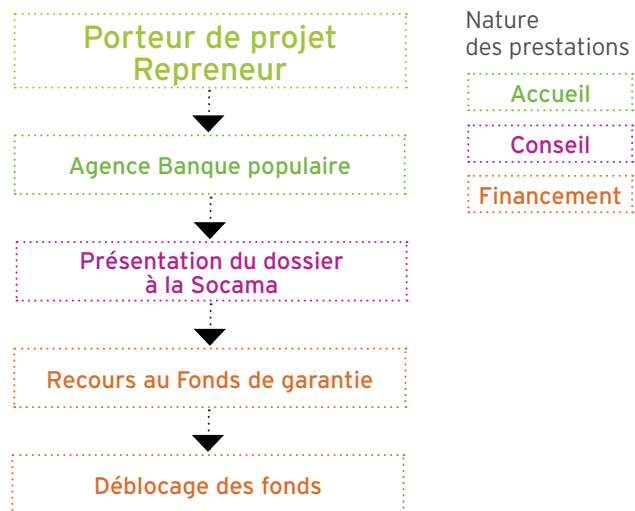
### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

Par la recherche de partenariats, la Socama a élaboré des solutions de financement innovantes, permettant par le recours à des fonds de garantie extérieurs, de limiter l'engagement personnel du chef d'entreprise candidat à la reprise, ou des tiers cautions (sous réserve de l'acceptation du dossier par le comité d'engagement de la Socama, et sous réserve des critères d'éligibilité du dossier au Fonds de garantie).





## DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE



## COORDONNÉES

**Pyrénées-Orientales et Aude**  
Tél.: 04 68 38 48 00 poste 26 46  
E-mail: catherine.malavergne@sud.banquepopulaire.fr  
Contact: Catherine MALAVERGNE

**Gard, Hérault et Lozère**  
Tél.: 04 66 76 54 09  
E-mail: yanaele.payen-drai@sud.banquepopulaire.fr  
Contact: Yanaële PAYEN-DRAI

[www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)  
[www.socama.com](http://www.socama.com)

## SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE DE GARANTIE D'INVESTISSEMENT (SIAGI)

### MISSIONS

La Siagi est un établissement agréé par la Banque de France et établi sous forme de Société de caution mutuelle. Elle a été créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat qui en sont le principal actionnaire. Son rôle d'institution de place a été conforté en 2005 par l'ouverture de son capital à sept établissements financiers partenaires de longue date (BNP Paribas - Caisse d'épargne - Crédit agricole - Crédit mutuel - LCL - Société générale - Oséo Sofaris).

### BÉNÉFICIAIRES

La Siagi intervient dans le secteur de l'artisanat, du commerce, des professions libérales et des très petites entreprises en apportant sa garantie aux établissements bancaires. Elle apporte ainsi chaque année sa garantie à près de 5000 projets.

### DISPOSITIFS D'AIDE À LA REPRISE

Un projet de reprise d'entreprise peut présenter un niveau de risque, en termes de viabilité économique, de solvabilité des actifs professionnels, de solvabilité de l'emprunteur, et les établissements de crédit peuvent émettre des réserves quant à sa faisabilité. Après analyse économique et financière du projet, l'intervention de la Siagi renforce le plan de garantie de l'emprunteur.

La garantie Siagi permet à l'établissement bancaire de minimiser son risque et ainsi d'accompagner son client dans son projet d'installation. En cas de défaillance d'un emprunteur garanti par elle, la Siagi se substitue à lui pour indemniser la banque selon les modalités prévues à la signature du contrat de prêt.

Présente grâce à plus d'une trentaine de directions et antennes, la Siagi offre, outre sa garantie financière, une palette de services destinés à améliorer le financement de l'entreprise (entretien personnalisé, conseil, suivi de l'entreprise via **Siagnostic**).



Par ailleurs, toujours soucieuse de faciliter l'accès au crédit au plus grand nombre, la Siagi multiplie les accords de partenariat avec les collectivités territoriales (dont la Région Languedoc-Roussillon), permettant ainsi aux entrepreneurs de bénéficier de conditions particulièrement favorables à leurs financements.

L'activité de la Siagi est une activité d'intermédiation qui satisfait à la fois l'emprunteur, en lui permettant d'obtenir de la banque un accord à sa demande de concours, et également l'établissement prêteur en lui offrant une garantie de qualité.

La Siagi est un outil de mutualisation au service des porteurs de projet, qu'il soit artisan, commerçant, profession libérale ou très petite entreprise.

#### COORDONNÉES

##### **Chambre de métiers et de l'artisanat**

7 boulevard de Conflent

66000 Perpignan

Tél.: 04 68 51 20 69

Portable: 06 80 18 49 29

Fax: 04 68 34 20 89

Contact : Sylvie CAMBRONY

[www.siagi.com](http://www.siagi.com)

## SORIDEC

### MISSIONS

Soridec est la société de capital investissement du Languedoc-Roussillon. Elle a été créée en 1983 à l'initiative des collectivités locales.

**Son capital actuel est de 22 M€ et se répartit ainsi :**

- ..... 49,92 % Région Languedoc-Roussillon et Départements
- ..... 25,60 % Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon
- ..... 17,17 % Caisse des dépôts et consignations
- ..... 7,31 % Autres

Soridec est un acteur dit de « proximité », investissant en fonds propres et quasi-fonds propres dans les PME de la région de manière quasi-exclusive. Investisseur généraliste, elle privilégie toutefois les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie.

Tout en favorisant le financement de la création, Soridec accompagne aussi le développement et la transmission.

Depuis sa création, Soridec a investi plus de 42 millions d'euros dans 420 entreprises, favorisant du même coup la création de plusieurs milliers d'emplois.

Au 31 mars 2007 son portefeuille comprenait 90 sociétés « affiliées » représentant un encours brut au bilan de plus de 15,5 millions d'euros.

### DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE

Soridec finance les besoins immatériels des entreprises (recherche, dépôts de brevets, force commerciale, investigations à l'export, formation...) et le besoin en fonds de roulement quand il est lié au développement de l'activité.

Le montant moyen de ses interventions est de 150 K€.

### COORDONNÉES

**Soridec**  
Résidence l'Acropole  
954 avenue Jean Mermoz  
34000 Montpellier  
Tél. / Fax : 04 99 23 32 40 ou 04 99 23 32 41  
E-mail : [contact@soridec.fr](mailto:contact@soridec.fr)  
[www.soridec.fr](http://www.soridec.fr)  
Contacts : Marc DELATTRE et Geneviève BLANC,  
responsables d'investissements



## UNION RÉGIONALE DES ENTREPRISES D'INSERTION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (UREI LR)

L'Union régionale des entreprises d'insertion du Languedoc-Roussillon est une association regroupant des entreprises d'insertion par la production (EI) ou par le travail temporaire (EITT) de la région. Elle est membre de la fédération CNEI (Comité national des entreprises d'insertion). Sur les 35 entreprises d'insertion du Languedoc-Roussillon, 28 sont adhérentes au réseau Urei-CNEI.

### MISSIONS

**L'Urei a une triple mission.**

#### **Représentation**

Elle représente les EI-EITT auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux à l'échelle régionale, départementale et locale. Elle favorise le lien avec les organisations professionnelles.

#### **Appui technique**

Elle aide à la structuration, au développement et à la création de nouvelles entreprises. Elle apporte aux EI-EITT conseils, aide à la gestion et au montage de dossiers financiers. Elle aide à la mise en place et à la professionnalisation de l'accompagnement socioprofessionnel.

#### **Animation**

L'Urei est un lieu d'échanges entre les entreprises d'insertion. Elle met en œuvre une entraide mutuelle, enrichit la réflexion sur l'évolution des EI et EITT, elle permet de travailler sur des sujets communs. Par exemple, l'union régionale organise des formations pour les salariés des EI-EITT.

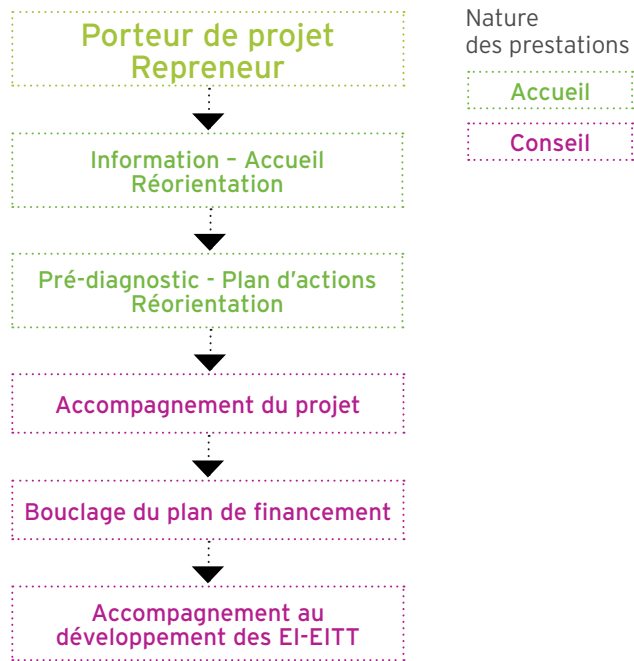
### BÉNÉFICIAIRES

L'Urei accompagne les porteurs de projet d'entreprise d'insertion.

... /

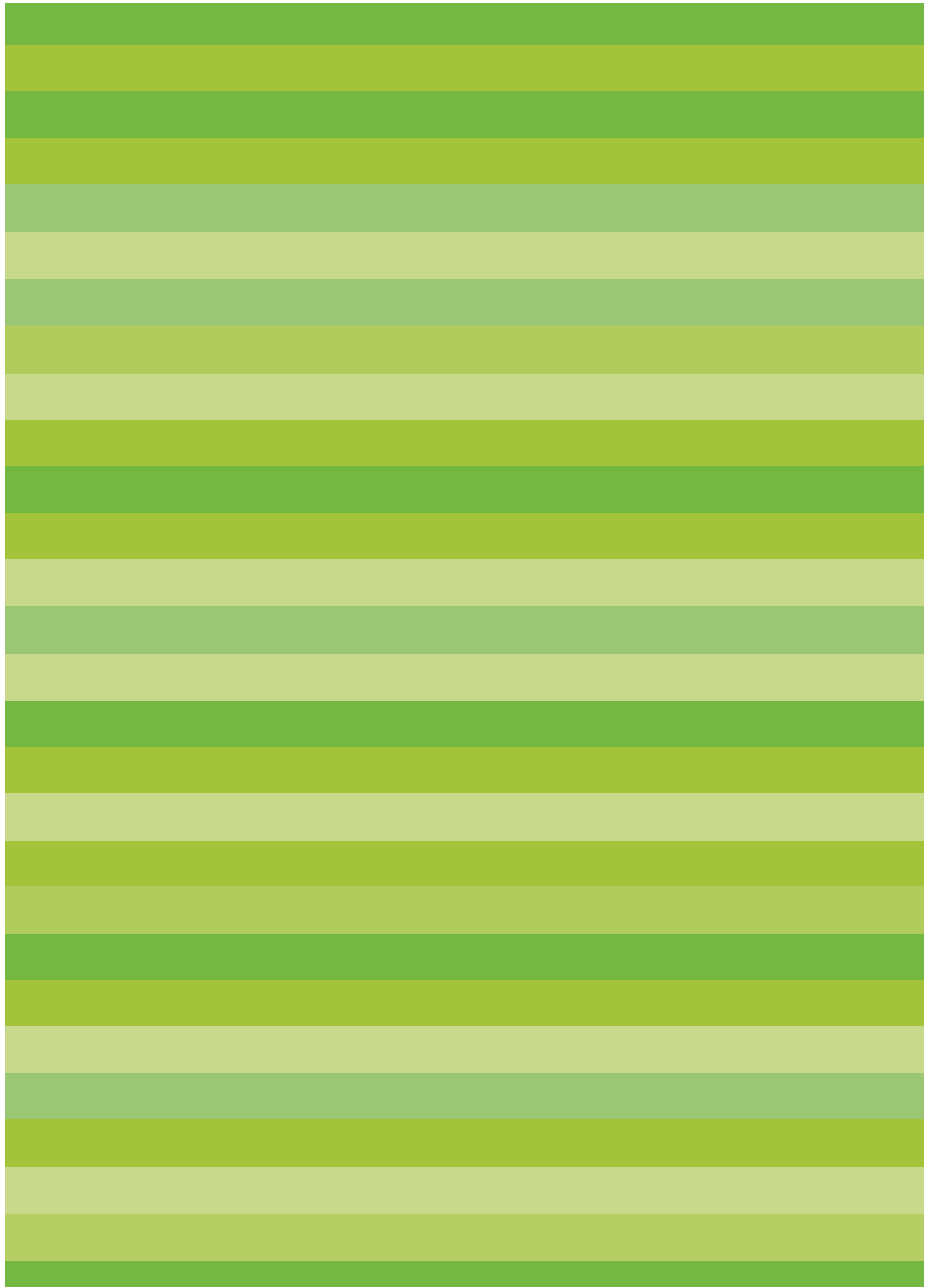
Les acteurs du Réseau régional d'accompagnement  
à la transmission et leurs prestations  
Union régionale des entreprises d'insertion  
du Languedoc-Roussillon (Urei LR)

## LE PARCOURS DU REPRENEUR



## COORDONNÉES

Union régionale des entreprises  
d'insertion du Languedoc-Roussillon  
69 impasse Mac Gaffey  
34070 Montpellier  
Tél. : 04 99 51 29 75  
Fax : 04 99 51 29 76  
E-mail : urei-lr@wanadoo.fr  
www.cnei.org



# 4.

## LES FINANCEMENTS

Les différentes formes d'aides financières



Pour mobiliser les bons financements au bon moment

page 100	Participation au capital
page 101	Renforcement des fonds propres
page 110	Garanties
page 119	Financement du projet global de l'entreprise
page 122	Financement du conseil
page 126	Financement des recrutements
page 127	Autres financements



## SORIDEC

### OBJECTIF

Investisseur en capital, Soridec apporte ses moyens, ses compétences et son réseau pour que les projets présentés bénéficient des meilleures chances de succès.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Secteurs de l'industrie et des services à l'industrie
- ..... Entreprise implantée prioritairement en région Languedoc-Roussillon
- ..... Entreprise en création, en reprise, en développement, en transmission, à fort potentiel de croissance
- ..... Entreprise seule ou en syndication

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ..... Sur décision d'un comité d'engagement jusqu'à 450 000 € (au-delà décision du conseil d'administration) composé de représentants des principaux actionnaires, le groupe Oséo et la Trésorerie générale
- ..... Évaluation des qualités du porteur de projet, du chef d'entreprise ou du repreneur
- ..... Analyse du plan d'affaires
- ..... Négociation permettant de définir les modalités juridiques et financières du concours de Soridec

### NATURE DE L'AIDE

**Soridec investit de 50 000 à 1 000 000 € en fonds propres dans les PME/PMI sous forme de :**

- ..... prises en participations en capital (actions ordinaires ou privilégiées), dans un plafond généralement inférieur à la minorité de blocage,
- ..... obligations convertibles,
- ..... compte-courant (exceptionnellement).

### CONTACT

Soridec (page 94)



## PRÊT D'HONNEUR - PFIL

### OBJECTIF

L'aide financière des Pfil est destinée à renforcer les fonds propres du dirigeant ou associés d'entreprise afin de leur permettre un accès plus facile au crédit bancaire ou aux aides régionales.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sauf exception, le prêt d'honneur ne peut être supérieur à l'apport personnel du créateur d'entreprise. Le prêt d'honneur est complémentaire d'un prêt accordé par un partenaire financier. Il est compatible avec toutes les autres formes d'aides accordées au créateur. Les membres du Comité d'agrément examinent le plan de développement global du projet et prennent en compte les investissements matériels, immatériels et les besoins de trésorerie. Le dossier comporte notamment un prévisionnel d'exploitation sur trois ans, un plan de financement sur trois ans et un plan de trésorerie prévisionnel de la première année.

### NATURE DE L'AIDE

- ..... Prêt personnel à taux zéro, sans caution ni garantie personnelle, d'un montant compris entre 3 000 € et 25 000 € (montant différent selon les plates-formes)
- ..... Suivi du projet par les plates-formes pendant toute la durée des remboursements du prêt (tableau de bord trimestriel, entretiens...) et suivi par un parrain, chef d'entreprise, acceptant de donner du temps au créateur ou repreneur

### CONTACT

Pfil (page 80)



## PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES - SCOP LR

### OBJECTIF

Conforter les fonds propres et accompagner l'entreprise dans ses différentes phases (reprise, développement).

### BÉNÉFICIAIRES

Toutes sociétés coopératives de production (Scop) et Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sous forme de SARL ou SA.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette aide accompagne la constitution des capitaux permanents.

### NATURE DE L'AIDE

- ..... Prise de participation au capital ou compte-courant bloqué.
- ..... L'aide n'intervient jamais seule : plan de financement avec Socoden et/ou autres organismes de l'économie sociale. S'il existe un report à nouveau négatif, n'intervient qu'après apurement du passif.
- ..... L'encours global des établissements financiers du réseau des Scop est plafonné à 50 % des capitaux permanents de la Scop. Intervention plafonnée à 35 % du capital constitué.

### Caractéristiques du produit

Montant : de 30 000 € à 150 000 €

- ..... Droit de vote proportionnel (prévu statutairement cf. loi du 13/07/1992)
- ..... Un poste d'administrateur réservé à SPOT pour les interventions supérieures à 75 000 € (prévu statutairement)

### Coût

Frais de dossier  
Dividendes ou intérêts sur comptes courants

### CONTACT

Scop LR (page 88)



## SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION (SOFINEI) - UREI LR

### OBJECTIF

Apporter un concours financier à la création, à la reprise et au développement des entreprises d'insertion adhérentes à la fédération CNEI.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

#### Les entreprises d'insertion

#### Objet des projets éligibles:

- ..... création,
- ..... reprise,
- ..... développement,
- ..... diversification,
- ..... consolidation.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ..... Être conventionné entreprise d'insertion
- ..... Être agréé « entreprise solidaire »
- ..... Être adhérent du CNEI
- ..... Être entré dans la démarche de labellisation des EI, Qualirei
- ..... Avoir réuni au minimum deux autres interventions dans le plan de financement du projet
- ..... Obligation de suivi annuel

### NATURE DE L'AIDE

- ..... Capital et compte-courant d'associé
- ..... Prêt participatif
- ..... Apport associatif
- ..... Billet à ordre
- ..... Montant : de 7 500 à 50 000 €

### CONTACT

Urei LR (page 95)



## L'APPORT EN FONDS PROPRES - AIRDIE

### OBJECTIF

Accompagner les entreprises solidaires  
dans leur développement.

### BÉNÉFICIAIRES

Ces outils sont exclusivement destinés aux structures d'insertion par l'activité économique SIAE EIE, entreprises insérantes, groupements d'employeurs, régies de quartiers, associations de services aux personnes et les entreprises solidaires.

### NATURE DE L'AIDE

#### Outils financiers

#### ..... Fonds commun de placement insertion économique (FCP IE)

Il est destiné aux associations ou sociétés commerciales à vocation d'insertion.

Nature: apport avec droit de reprise

Montant: de 5 000 € à 320 000 €

Coût: 2 % par an

Remboursement: en une fois, à 5 ans maximum

#### ..... Société d'investissement France Active (SIFA)

Il est destiné aux sociétés commerciales (SARL, Scop, SA...) à vocation d'insertion âgées de 2 ans minimum.

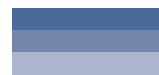
Nature: prêts participatifs

Montant: de 15 000 € à 320 000 €

Coût: 2 % par an.

Durée: sur 5 ans maximum avec possibilité de différé de 2 ans maximum.

Remboursement: progressif avec possibilité de différé.



### **Procédure**

- ..... Contacter votre délégation départementale Airdie
- ..... Une expertise - conseil de votre projet vous sera proposée gratuitement
- ..... La décision de financement est prise par l'un des comités des engagements de l'Airdie
- ..... Accompagnement - conseil gratuit de votre entreprise en cas de financement par Airdie

### **CONTACT**

Airdie (page 42)



Les financements

Renforcement des fonds propres

## LE CRÉDIT SOLIDAIRE - AIRDIE

### OBJECTIF

Permettre aux demandeurs d'emploi, n'ayant pas accès à un prêt bancaire, de créer leur propre entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

..... Bénéficiaires du RMI

..... Demandeurs d'emploi

### NATURE DE L'AIDE

Montant: de 500 à 23 000 €

Durée: 5 ans maximum

Taux d'intérêt: à partir de 5,2 % par an

Contribution de solidarité:

2 % de cotisation versée à un fonds de garantie mutuel

Remboursement: mensuel

Garantie:

caution solidaire de l'entourage de 50 % du montant du prêt

### CONTACT

Airdie (page 42)





## LE PRÊT D'HONNEUR - AIRDIE

### OBJECTIF

Augmenter les fonds propres des demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Bénéficiaires du RMI
- ..... Demandeurs d'emploi

### NATURE DE L'AIDE

Montant : 50 % du prêt principal réalisé ou garanti par l'Airdie

Durée de remboursement : 2 ans (hors différé)

Taux d'intérêt : 0 %

### Conditions

- ..... Réaliser un apport personnel ou familial dans l'entreprise (argent, matériel) au moins égal au montant du prêt d'honneur
- ..... Ne pas pouvoir bénéficier de l'Accre Eden

### CONTACT

Airdie (page 42)



## LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TRANSMISSION - OSÉO

### OBJECTIF

Grâce au soutien de la Région Languedoc-Roussillon, le contrat de développement transmission est un financement sans garantie. Son objectif est de faciliter le financement de la reprise par crédit bancaire, en diminuant la charge de remboursement de la dette d'acquisition sur les deux premières années qui suivent la reprise, période la plus sensible.

### BÉNÉFICIAIRES

**Les opérations concernées sont :**

- ..... reprise de PME par une société holding constituée pour la reprise,
- ..... reprise de PME par des entreprises existantes dans le cadre de leur croissance externe.

Les activités éligibles sont définies par la Région Languedoc-Roussillon.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Achat majoritaire de parts ou d'actions, de fonds de commerce, frais d'acquisition, renforcement du fonds de roulement.

### NATURE DE L'AIDE

Le contrat de développement transmission accompagne obligatoirement un prêt bancaire d'une durée minimum de 5 ans. Le montant du contrat de développement transmission est au maximum de 40 % de l'ensemble des prêts mis en place. Crédit sans garantie, de 40 000 € à 240 000 € (aucune sûreté réelle ou personnelle sur l'entreprise ou son dirigeant). La durée, identique à celle du concours bancaire associé, est de 7 ans maximum avec un différé d'amortissement du capital qui peut atteindre 2 ans.

### CONTACT

Oséo (page 77)



## DISPOSITIF SAFTE (SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE FINANCEMENT À LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE) - CGPME

### OBJECTIF

La CGPME est à l'origine de la SAFTE qui a pour objectif de soutenir le repreneur dans son projet sans le « contraindre à racheter son travail ». Grâce à la mobilisation et à la participation des entreprises adhérentes à la CGPME, ce dispositif vise à permettre au repreneur de « boucler » son plan de financement par apport de fonds propres sans pour autant négliger l'accompagnement de la reprise.

### BÉNÉFICIAIRES

Les repreneurs de PME et TPE du Languedoc-Roussillon employant des salariés.

### NATURE DE L'AIDE

#### Outils d'intervention

À hauteur de 25 % maximum du prix de cession par prise de participations minoritaires, apport en compte courant et prêt d'honneur au repreneur.

#### Mode d'intervention

- ..... sélection des entreprises éligibles par le comité d'orientation;
- ..... instruction des dossiers par un collège de chefs d'entreprise et d'experts techniques et financiers;
- ..... désignation d'un parrain qui accompagnera la reprise.

Le cédant consigne 10 % du prix de vente en compte SAFTE, le portage est étudié pour 5 ans, la reprise est suivie par le comité via un tableau de bord validé par le parrain.

Ce dispositif est cumulable avec les aides et notamment celles mises en place par la Région Languedoc-Roussillon.

### CONTACT

CGPME LR (page 63)

## AIDE À L'INVESTISSEMENT REPRISE - SIAGI

### OBJECTIF

Optimiser l'accès aux crédits bancaires pour permettre la réalisation de projets stratégiques afin de boucler les plans de financement.

### BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de l'artisanat, du commerce, professions libérales, entreprises regroupées sous le vocable habituel de « professionnels », petites entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 millions d'euros. Ces entreprises, quelle que soit leur forme juridique (entreprise individuelle, société) doivent être immatriculées au répertoire des métiers et/ou au RCS ou inscrites à un Ordre.

#### **Projets de reprise éligibles**

Achat d'une entreprise existante, soit par achat d'un actif (le fonds de commerce le plus souvent), soit par achat de parts ou d'actions en vue de détenir immédiatement la direction effective de l'entreprise.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

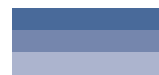
#### **Dépenses éligibles**

..... Matériel, mobilier, véhicule, aménagement, travaux,  
..... parts sociales, fonds de commerce, droit au bail,  
..... droit d'entrée franchise, immobilier professionnel,  
..... besoin en fonds de roulement.

#### **Crédits éligibles**

..... Crédit à moyen et long terme  
..... Crédit bail mobilier et immobilier  
..... Location (financière ou non)  
..... Crédit vendeur

La Siagi intervient en garantie sur des crédits d'un montant minimum de 3 500 €, maximum de 1 000 000 € d'une durée de 25 à 180 mois.



## NATURE DE L'AIDE

Après étude et validation du dossier, la garantie de la Siagi peut être donnée aux banques pour une quotité allant de 20 à 70 % du crédit consenti par celles-ci.

La Siagi peut donner sa garantie à hauteur de 50 % à un vendeur d'entreprise qui consent un crédit vendeur à l'acquéreur.

La Siagi distribue par délégation la garantie de ses partenaires en complément de sa propre garantie (Sofaris par exemple).

Par ailleurs, soucieuse de faciliter l'accès au crédit au plus grand nombre, la Siagi a passé un accord spécifique de partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon permettant aux entrepreneurs satisfaisant à certains critères de bénéficier de conditions particulièrement favorables à leurs financements.

### **Autre aide**

Afin de favoriser la pérennité des entreprises, la Siagi propose aux repreneurs qu'elle contre-garantit, un service de prévention des risques nommé Siagnostic. Un baromètre financier permet à l'entreprise d'alerter son conseiller Siagnostic dès la détection d'une situation anormale, afin d'éviter les incidents et limiter les effets liés aux difficultés économiques. Le Siagnostic permet de bénéficier du bon conseil au bon moment et de conserver la confiance du banquier.

## CONTACT

Siagi (page 92)



## PACTE FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE - RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### PARTENARIAT RÉGION / OSÉO - FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE EN FAVEUR DES PME ET DES PMI

#### OBJECTIF

Pour optimiser l'accès aux crédits bancaires des petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) régionales, la Région Languedoc-Roussillon et Oséo ont signé un accord spécifique de partenariat, via la création d'un fonds régional de garantie (FRG).

Utilisé en complément des fonds nationaux de garantie gérés par Oséo, le FRG, créé par la Région Languedoc-Roussillon, facilite le financement des projets, en augmentant la garantie apportée aux concours bancaires

#### Principe du partenariat avec la Région :

La garantie Région Languedoc-Roussillon Oséo intervient sur des projets de création ou de reprise présentant un enjeu économique, notamment en terme d'emplois, et pour lesquels les organismes financiers ne peuvent pas intervenir seuls au regard de l'enjeu financier ou du risque à prendre.

#### BÉNÉFICIAIRES

##### Les PME/PMI et les très petites entreprises (TPE) :

- ..... qui sont implantées en région Languedoc-Roussillon ou s'y installent,
- ..... qui répondent à la définition européenne de la PME,
- ..... quelles que soient la forme juridique et l'activité à l'exception des activités d'intermédiation financière, de promotion et de location immobilière et les entreprises agricoles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €.



#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La garantie FRG ne peut pas se cumuler avec les autres aides sur le même programme d'investissement.

Le partenariat avec la Région permet d'augmenter la garantie jusqu'à 70 %.

#### NATURE DE L'AIDE

Prêt bancaire moyen ou long terme, crédit bail mobilier et immobilier, contrat de développement transmission, caution bancaire liée à un crédit vendeur... La durée des concours doit être supérieure ou égale à 2 ans. Le montant maximal des concours garantis au titre du FRG par entreprise ou groupe d'entreprises est fixé à 500 000 €.

#### **Pré requis :**

qualification du projet à travers l'octroi d'un VISA par les organismes prescripteurs.

#### CONTACT

Région Languedoc-Roussillon (page 82)

Oséo (page 77)

... /



## **PARTENARIAT RÉGION/SIAGI /SOCAMA - FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE EN FAVEUR DES PETITES ENTREPRISES**

### **OBJECTIF**

Pour optimiser l'accès aux crédits bancaires des entreprises régionales, la Région Languedoc-Roussillon, la SIAGI et les SOCAMA ont signé un accord spécifique de partenariat, via la création d'un fonds régional de garantie (FRG).

### **Principe du partenariat avec la Région :**

La garantie Région Languedoc-Roussillon/Siagi/Socama intervient sur des projets de création ou de reprise présentant un enjeu économique, notamment en terme d'emplois, et pour lesquels les organismes financiers ne peuvent pas intervenir seuls au regard de l'enjeu financier ou du risque à prendre.

### **BÉNÉFICIAIRES**

- ..... Entreprises de moins de 50 salariés créées depuis moins de 2 ans, quel que soit son statut juridique, à l'exception des SCI.
- ..... En cas de reprise, dès signature du protocole et jusqu'à 6 mois après l'acquisition effective. Immatriculation au Répertoire des Métiers ou au RCS.
- ..... Siège social en Languedoc-Roussillon ou exerçant son activité principale en Languedoc-Roussillon.
- ..... Dirigeant d'entreprise pour apport en fonds propres.

Projet relevant des secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services à l'industrie, des services aux entreprises, des services dédiés aux TIC et Biotechnologies, et commerces de gros et de proximité. Pour le commerce de proximité, établissement dans commune de moins de 2000 habitants s'inscrivant dans une démarche de territoire type « pays », « parc naturel régional » ou « intercommunalités ».





#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ..... La priorité est donnée aux investissements matériels.
- ..... La garantie FRG ne peut pas se cumuler avec les autres aides sur le même programme d'investissement.
- ..... Le partenariat avec la Région permet d'augmenter la garantie jusqu'à 70 %.

#### NATURE DE L'AIDE

Prêt bancaire moyen ou long terme, crédit bail mobilier et immobilier, crédit vendeur.

De 20 000 € à 100 000 € et d'une durée de 25 à 120 mois maximum.

#### **Pré requis:**

qualification du projet à travers l'octroi d'un VISA par les organismes prescripteurs.

#### CONTACT

Région Languedoc-Roussillon (page 82)

Socama (page 90)

SIAGI (page 92)

## GARANTIE FRANCE ACTIVE - AIRDIE

### OBJECTIF

La garantie délivrée par France active garantie a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire. Elle permet :

- ..... aux personnes sans emploi ou en situation de précarité économique de créer leur propre entreprise,
- ..... aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), et aux entreprises solidaires, d'accéder au crédit bancaire.

Chaque dossier soumis à France active ou à l'un de ses fonds territoriaux fait l'objet d'une expertise approfondie. Tout porteur de projet bénéficie des conseils et de l'aide de spécialistes financiers ou juridiques.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Les entreprises créées par des personnes sans emploi ou en situation de précarité économique
- ..... Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)
- ..... Les entreprises solidaires (associations ou sociétés) qui créent ou consolident des emplois, notamment pour des personnes en difficulté : entreprises adaptées, entreprises en difficulté reprises par leurs salariés, entreprises d'utilité sociale.

### NATURE DE L'AIDE

#### Procédure :

- ..... dépôt d'une demande auprès d'un fonds. Expertise et accompagnement financier par le fonds territorial ;
- ..... décision du comité des engagements du fonds territorial ;
- ..... établissement de la notification de garantie par la société de cautionnement France active garantie (FAG) et dans certains cas par France active ;
- ..... suivi de gestion pendant les premières années.

**Durée des prêts**

..... Prêts moyen terme de 6 mois minimum  
(2 ans minimum dans certains cas)

**Montant des prêts**

..... Pas de montant minimal ni maximal

**Montant maximal de la garantie**

..... 65 % pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans

..... 50 % dans les autres cas

Le montant garanti est limité à 30 500 €

**Durée maximale de la garantie**

..... 5 ans

**Coût pour l'entreprise**

..... 2 % du montant garanti, payable en une seule  
fois à la mise en place de la garantie

*Exemple : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65 %,  
le coût de la garantie est de 195 €.*

**CONTACT**

Airdie (page 42)

## GARANTIE DU FINANCEMENT DE LA TRANSMISSION PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - OSÉO

### OBJECTIF

..... Permettre l'installation de nouveaux entrepreneurs par rachat du capital d'une PME ou de fonds de commerce, en facilitant l'accès au crédit bancaire.

..... Croissance externe.

Acquéreur et cible doivent répondre séparément à la définition européenne de la PME\*.

### BÉNÉFICIAIRES

Holding de reprise, entreprise individuelle et société, personne physique réalisant un apport en fonds propres dans la structure de reprise.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

#### Achats de parts sociales :

..... transmission de la majorité du capital,

..... d'une minorité ayant vocation (par contrat) à atteindre une majorité,

..... ou exceptionnellement d'une minorité par les actionnaires majoritaires lorsque cela est essentiel au développement de l'entreprise.

#### Achat de fonds de commerce :

..... reprise de fonds de commerce à l'exclusion des deuxièmes installations par reprise de fonds de commerce de détail (Naf: G521 à 527), de l'hôtellerie-restauration (Naf: H551 à 555) ou de services personnels (Naf: O930B à 930N).

#### Caution bancaire émise en garantie d'un crédit vendeur.

### NATURE DE L'AIDE

La quotité garantie de 50 % est portée à 70 % en cas d'intervention conjointe d'Oséo Sofaris régions. Grâce à l'intervention d'Oséo Sofaris régions, les **deuxièmes installations par rachat de fonds de commerce peuvent être également garanties.**

### CONTACT

Oséo (page 77)

Région Languedoc-Roussillon (page 82)

(\*) Définition européenne de la PME: entreprise de moins de 250 salariés déclarant soit un CA annuel inférieur à 50 M€, soit un total de bilan n'excédant pas 43 M€. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.



## PACTE AVANCE REMBOURSABLE RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### OBJECTIF

Cette aide est destinée à finaliser le plan de financement d'une entreprise en création ou en transmission. Elle n'a pas pour objet de pallier l'insuffisance des fonds propres des dirigeants ou de se substituer aux concours bancaires.

### BÉNÉFICIAIRES

Entreprises relevant des secteurs suivants: artisanat, industrie, service à l'industrie, commerces de gros et commerces de proximité. Les commerces de proximité devront être situés dans une commune de moins de 2000 habitants s'inscrivant dans une démarche de territoire de type «pays», «parcs naturels régionaux» ou «intercommunalités» et hors communautés d'agglomération. Les entreprises de services exerçant prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des biotechnologies sont également éligibles.

### NATURE DE L'AIDE

Avance remboursable à taux 0, mobilisable après obtention d'un VISA délivré par un organisme prescripteur. Le montant de l'aide est de 10 000 € à 50 000 € pour un taux maximum d'intervention de 50 %, dans la limite des fonds propres.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

#### Les dépenses éligibles sont constituées par :

- ..... les dépenses immatérielles hors taxes (le besoin en fonds de roulement de l'année de démarrage, les frais et salaires chargés de recherche & développement, l'acquisition de technologie, les logiciels spécifiques dédiés à l'activité de l'entreprise, les frais et salaires chargés de lancement commercial...) à condition de ne pas avoir déjà obtenu d'autres aides publiques sur ces investissements. Ces dépenses peuvent être complétées dans certains cas par des investissements matériels et immobiliers (aménagement, second œuvre), notamment lorsqu'ils ne sont pas financés par des modes de financement classiques, ou lorsque le fonds régional de garantie n'est pas mobilisable;
- ..... en cas de reprise, le rachat du fonds de commerce et des parts sociales (hors croissance externe) sont également éligibles.

### CONTACT

Région Languedoc-Roussillon (page 82)



Les financements

Financement du projet global de l'entreprise

## PRÊT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE - OSÉO

### OBJECTIF

Le PCE accompagne obligatoirement un concours bancaire (financement du matériel, véhicule...) à plus de 2 ans et d'un montant compris entre 2 et 3 fois celui-ci.

### BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques ou morales, en phase de création ou de reprise ou PME créées depuis moins de 3 ans, quel que soit le secteur d'activité\* et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement (égal ou supérieur à 2 ans). Les entrepreneurs ne peuvent être déjà installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les dépenses éligibles sont les suivantes: dépenses de première installation par reprise de fonds de commerce, constitution du fonds de roulement, frais de démarrage...

### NATURE DE L'AIDE

Prêt sans garantie ni caution personnelle de 2 000 à 7 000 €, d'une durée de 5 ans avec 6 mois de différé d'amortissement du capital.

### CONTACT

Oséo (page 77)

(1) Sauf agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière.



## RENFORCER LE FONDS DE ROULEMENT DES ENTREPRISES COOPÉRATIVES - SCOP LR

### OBJECTIFS

- ..... Couvrir le BFR et l'immatériel que les établissements financiers hésitent à financer
- ..... Accompagner la constitution des capitaux permanents
- ..... Démultiplier les fonds investis en suscitant un effet levier sur la base de la contribution financière des associés, des financements extérieurs non affectés à des investissements matériels

### BÉNÉFICIAIRES

Toutes sociétés coopératives de production (Scop) et sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) sous forme de SARL ou SA.

### NATURE DE L'AIDE

- ..... Durée modulable de 3 à 5 ans
- ..... Sans garantie personnelle
- ..... Remboursement trimestriel ou mensuel sur une durée de 3 ou 5 ans
- ..... Versement d'un complément participatif, fonction des performances de l'entreprise à l'échéance

### Coût

**Fixe:** TBB - 2 pour les coopératives existantes, TBB pour toutes les créations de nouvelles coopératives.  
(TBB: *Taux de base bancaire*)

**Variable:** complément participatif correspondant à 5 % du résultat courant + dotations aux amortissements cumulées sur 5 ans.

Le tout plafonné à TBB pour les Scop existantes, à (TBB + 1) pour les créations.

### CONTACT

Scop LR (page 88)



## AIDE AU CONSEIL POUR DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ENTREPRISE REPRISE - RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### OBJECTIF

Financer le recours à des conseils spécialisés sur le volet managérial, économique, financier et juridique pour aider le repreneur à développer la compétitivité de l'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Entreprises en situation financière saine et ayant leur siège social en Languedoc-Roussillon ou a minima, une activité principale en région
- ..... Secteurs éligibles: artisanat, industrie, service à l'industrie, commerces de gros et commerces de proximité. Les commerces de proximité devront être situés dans une commune de moins de 2 000 habitants s'inscrivant dans une démarche de territoire de type «pays», «parcs naturels régionaux» ou «intercommunalités» et hors Communautés d'agglomération. Les entreprises de services exerçant prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des biotechnologies sont également éligibles

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les études liées au développement de l'entreprise en dehors des prestations relevant de la gestion courante de l'entreprise sont éligibles.

### NATURE DE L'AIDE

Pour la réalisation d'un diagnostic de 5 jours (au maximum), la Région financera 80 % maximum de la prestation. L'aide est plafonnée à 3 800 € par projet. Pour les diagnostics de plus de 5 jours de conseil, le taux est de 50 % (au maximum) plafonné à 15 000 € par projet.

Cette aide est mobilisable sur une période de deux ans à compter de la signature de l'acte de cession.

### CONTACT

Région Languedoc-Roussillon (page 82)





## AIDE À L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE À CÉDER - RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### OBJECTIF

Financer l'évaluation de l'entreprise à céder (aspects économiques, financiers, humains) afin de donner les meilleures chances de réussite au projet.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Entreprises en situation financière saine et ayant leur siège social en Languedoc-Roussillon ou a minima, une activité principale en région
- ..... Secteurs éligibles : artisanat, industrie, service à l'industrie, commerces de gros et commerces de proximité. Les commerces de proximité devront être situés dans une commune de moins de 2000 habitants s'inscrivant dans une démarche de territoire de type « pays », « parcs naturels régionaux » ou « intercommunalités » et hors Communautés d'agglomération. Les entreprises de services exerçant prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des biotechnologies sont également éligibles

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sont éligibles les missions d'audit de l'entreprise objet de la transmission tant sur le plan économique, humain (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation de la rentabilité de l'entreprise et de l'outil de production) que financier. Ces missions sont réalisées par un cabinet spécialisé dans le but de déterminer la valeur de cession de l'entreprise.

### NATURE DE L'AIDE

Le montant de l'aide est de 80 % maximum de la prestation plafonné à 3800 € par projet. Ce montant pourra être déplafonné pour les entreprises présentant un intérêt économique régional particulier (marchés, investissement, potentiel de développement, emplois, innovation...).

### CONTACT

Région Languedoc-Roussillon (page 82)

## PRÊT SANS GARANTIE ET NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS PORTEURS D'EMPLOIS - SODIE

### OBJECTIF

Apporter aux porteurs de projets de création ou de reprise d'activité, le soutien d'un consultant spécialisé dans l'étude et le montage de dossiers, par des prêts non affectés, qui peuvent aussi couvrir les besoins de trésorerie liés au cycle d'exploitation, sans garantie et sans frais. Le montage du plan d'affaires s'effectue à travers des entretiens avec le porteur de projets. Des éléments complémentaires peuvent être apportés gratuitement par Sodie (étude de marché...).

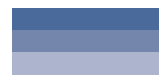
### BÉNÉFICIAIRES

Toutes activités créatrices d'emplois sauf : petit commerce, BTP, agriculture pure, négoce pur, transport. En tout état de cause à voir au cas par cas. La priorité est donnée aux entreprises des secteurs de l'industrie ou des services à l'industrie. Les formes juridiques éligibles : toutes sauf les SCI et les entreprises individuelles (sauf si celle-ci se transforme en société). L'aide est prioritairement accordée aux PME-PMI. Toutefois il n'est pas exclu d'aider des grands groupes ou leurs filiales mais l'intervention doit garder un caractère incitatif fort.

Le périmètre éligible : Cantons de Pont-St-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Lussan, Roquemaure, Uzès, Remoulins, Villeneuve-lez-Avignon, Aramon, Beaucaire, Bollène, Bédarrides, Orange, Avignon.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sont éligibles tous types de projets : création, reprise, développement, installation d'origine exogène et endogène.



#### NATURE DE L'AIDE

Le montant du prêt est fonction des emplois en CDI programmés à 3 ans et du plan de financement élaboré.

#### **Durée**

..... de 4 à 5 ans généralement

#### **Taux 2007**

..... 3,5 % fixe pour un développement,  
4,25 % fixe pour une création ou une reprise.

Le circuit de décision est très court (Sodie-Ugine).

#### **Le dossier de présentation est un business plan professionnel et personnalisé avec :**

..... présentation de l'entreprise et du projet,  
..... évolution sur les trois dernières années,  
..... bilan et compte d'exploitation prévisionnel sur les trois prochaines années.

#### CONTACT

Gard rhodanien développement / Sodie (page 71)



## AIDE AU FINANCEMENT DU SALAIRE DU REPRENEUR - RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

### OBJECTIF

Financer une partie du salaire du futur repreneur. Il s'agit de valider sa volonté entrepreneuriale et ses compétences avant la cession définitive et contribuer ainsi à un passage de relais dans les meilleures conditions.

### BÉNÉFICIAIRES

..... Entreprises en situation financière saine et ayant leur siège social en Languedoc-Roussillon ou a minima, une activité principale en région,

..... secteurs éligibles: artisanat, industrie, service à l'industrie, commerces de gros et commerces de proximité. Les commerces de proximité devront être situés dans une commune de moins de 2000 habitants s'inscrivant dans une démarche de territoire de type «pays», «parcs naturels régionaux» ou «intercommunalités» et hors Communautés d'agglomération. Les entreprises de services exerçant prioritairement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et des biotechnologies sont également éligibles.

Cette aide est mobilisable sur une période de deux ans à compter de la signature de l'acte de cession.

L'embauche ou la promotion du salarié, futur repreneur, doit se faire par un contrat à durée indéterminée. La période d'essai sur le contrat de travail accepté ne peut en aucun cas excéder 6 mois. Il doit être titulaire au minimum d'un Bac général ou d'un diplôme professionnel ou bénéficier d'une expérience professionnelle confirmée dans le secteur d'activité de l'entreprise à céder. L'aide ne s'applique pas aux membres de la famille du dirigeant.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'assiette éligible est composée de la rémunération brute annuelle et des charges patronales inscrites sur le bulletin de salaire.

Le salaire brut s'entend hors prime, double mois et autres compléments de salaire ou frais de déplacement. La prise en charge de 50 % du salaire est limitée à une année.

### NATURE DE L'AIDE

50 % maximum des dépenses éligibles plafonnée à 25 000 €.

### CONTACT

Région Languedoc-Roussillon (page 82)



## AIDE DE L'AGEFIPH

### OBJECTIF

Qu'il s'agisse de création ou de reprise d'entreprise, l'Agefiph apporte des aides et des appuis aux demandeurs handicapés qui créent leur propre emploi.

### BÉNÉFICIAIRES

Cette aide s'adresse aux personnes handicapées en recherche d'emploi et inscrites à l'ANPE. Le créateur handicapé doit remplir deux conditions:

- ..... être dirigeant de la société: gérant de société en commandite simple, de société en participation, de SARL, EURL...
- ..... détenir au moins 50 % du capital, seul ou en famille (conjoint, ascendants et descendants de l'intéressé), avec plus de 30 % à titre personnel.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Sont éligibles les investissements nécessaires et liés au démarrage de l'entreprise:

- ..... immobilisations incorporelles (frais d'établissement, fonds de commerce...),
- ..... immobilisations corporelles (aménagement, acquisition matériel et mobilier...),
- ..... immobilisations financières (besoin en fonds de roulement...), à l'exclusion de biens fonciers.

### NATURE DE L'AIDE

Une subvention pouvant aller jusqu'à 10 675 €, en complément d'un apport en numéraire minimum de 1525 € et des autres aides mobilisables (dispositif Eden, prêt bancaire...).

L'Agefiph intervenant en complément de dispositifs de droit commun, la mobilisation de cofinancements supplémentaires à l'apport de 1525 € est indispensable.

### CONTACT

Agefiph Languedoc-Roussillon (page 39)

## L'AIDE SOUS FORME DE CAPITAL - ASSEDIC

### OBJECTIF

L'aide correspond à la moitié des allocations qui restent à percevoir au jour où le porteur de projet démarre son activité.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Être en attente ou en cours d'indemnisation au titre de l'allocation de retour à l'emploi au moment de la reprise de l'entreprise
- ..... Faire part du projet de reprise d'entreprise à l'ANPE,
- ..... Avoir obtenu la validation du projet par l'obtention de l'Accre auprès de la DDTEFP

### NATURE DE L'AIDE

Un premier versement correspondant à la moitié de l'aide intervient au moment où le porteur de projet débute son activité dans la mesure où il cesse d'être inscrit comme demandeur d'emploi. Le solde sera versé 6 mois après le début de l'activité.

### CONTACT

Assedic Languedoc-Roussillon (page 47)



## MAINTIEN PARTIEL DES ALLOCATIONS PENDANT LA PHASE DE DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE - ASSEDIC

### OBJECTIF

Chaque mois, l'Assedic calcule un certain nombre de jours, non indemnisables, en fonction des gains du porteur de projet. Ces jours sont obtenus en divisant les gains par le salaire (SJR) sur lequel ont été calculées les allocations. Ce nombre de jours déduits est minoré de 20 % pour les personnes de 50 ans et plus.

Cet accompagnement est possible tant que le porteur a droit à l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE) et dans la limite de 15 mois.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Être demandeur d'emploi en attente ou en cours d'indemnisation au titre de l'ARE
- ..... Reprendre ou créer une entreprise
- ..... Ne pas bénéficier ou avoir demandé à l'Assedic l'aide sous forme de capital
- ..... Les nouvelles rémunérations (liées à la reprise d'entreprise) du porteur de projet ne doivent pas dépasser 70 % du salaire journalier de référence (SJR) sur lequel ont été calculées les allocations ARE

### NATURE DE L'AIDE

Pour connaître la procédure, prendre contact avec l'Assedic de référence.

### CONTACT

Assedic Languedoc-Roussillon (page 47)

## AIDE AUX CHÔMEURS CRÉATEURS REPRENEURS D'ENTREPRISE (ACCRES) - DDTEFP

### OBJECTIF

L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre) consiste en une exonération de charges sociales pendant un an. Le dossier de demande d'aide doit être déposé impérativement avant la création ou la reprise de l'entreprise.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Demandeur d'emploi indemnisé (allocation assurance chômage),
- ..... Demandeur d'emploi non indemnisé, inscrit à l'ANPE, justifiant de 6 mois d'inscription au cours des 18 derniers mois
- ..... Bénéficiaires du RMI (ou son conjoint et/ou concubin), de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation de parent isolé
- ..... Jeune de moins de 26 ans
- ..... Jeune âgé de moins de 30 ans travailleur handicapé
- ..... Personne salariée ou licenciée d'une entreprise en redressement ou liquidation judiciaire qui reprend tout ou partie de son entreprise
- ..... Personne ayant conclu un contrat CAPE
- ..... Personne physique créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible
- ..... Bénéficiaire du complément de libre choix d'activité ou sortant du bénéfice dudit complément

### NATURE DE L'AIDE

#### **Exonération de cotisations sociales**

- ..... 12 mois pour l'ensemble du public éligible
- ..... 36 mois pour les créations ou les reprises de micro-entreprise

#### **Maintien des minima sociaux**

- ..... 12 mois : allocation spécifique de solidarité
- ..... 6 mois : RMI, allocation parent isolé, allocation d'insertion

### CONTACT

DDTEFP Languedoc-Roussillon (page 66)





## ENCOURAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES NOUVELLES (EDEN)- DDTEFP

### OBJECTIFS

- ..... Faciliter l'emprunt bancaire
- ..... Aider à la création-reprise d'entreprise

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Bénéficiaire du RMI (ou son conjoint et/ou concubin), de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation de parent isolé
- ..... Jeune de moins de 26 ans
- ..... Jeune âgé de moins de 30 ans travailleur handicapé
- ..... Personne salariée ou licenciée d'une entreprise en redressement ou liquidation judiciaire qui reprend tout ou partie de son entreprise
- ..... Personne ayant conclu un contrat CAPE
- ..... Demandeur d'emploi de plus de 50 ans

### NATURE DE L'AIDE

- ..... Avance remboursable, prêt sans intérêt, d'un montant de 6 098 € maximum, remboursable en 5 ans, et devant être utilisée, soit pour le capital de la société créée, soit pour le fonctionnement
- ..... Elle est subordonnée à l'obtention d'un financement complémentaire bancaire ou crédit solidaire

### Exonération des cotisations sociales

- ..... 12 mois pour l'ensemble du public éligible
- ..... 36 mois pour les créations ou les reprises de micro-entreprise

### Maintien des minima sociaux

- ..... 12 mois: allocation spécifique de solidarité
- ..... 6 mois: RMI, allocation parent isolé, allocation d'insertion

### CONTACT

DDTEFP Languedoc-Roussillon (page 66)

## LE CHÈQUE CONSEIL - DDTEFP

### OBJECTIF

Apporter tous conseils spécialisés de nature financière, technique, juridique, comptable et commerciale, susceptibles d'intervenir :

- ..... en amont de la réalisation du projet,
- ..... en suivi après création ou reprise.

Ces conseils sont dispensés par des organismes spécialisés en matière de préparation, démarrage, problèmes techniques concernant la création ou la reprise d'entreprise (listes disponibles dans les DDTEFP).

### BÉNÉFICIAIRES

Toute personne éligible à l'Accre ou à l'Eden qui a un projet sérieux de création ou de reprise d'entreprise.

### NATURE DE L'AIDE

Les DDTEFP instruisent et distribuent les chèquiers conseils.

Trois chèquiers conseils nominatifs comportant chacun six chèques d'un montant unitaire de 45,74 € pris en charge par l'État.

Chaque chèque correspond à 1 heure de conseil, coût fixé à 60,98 €.

Le créateur verse directement à l'organisme une participation de 15,24 € par heure.

#### **En amont**

- ..... Deux chèquiers maxima peuvent être utilisés avant la création ou la reprise. Le 1<sup>er</sup> chèque est gratuit pour les bénéficiaires du RMI et de l'allocation de solidarité spécifique.

#### **En suivi**

- ..... Pour bénéficier du 3<sup>e</sup> chèque conseil, il est nécessaire d'obtenir l'Accre ou l'Eden et avoir démarré son activité.

#### **Durée d'utilisation**

- ..... Dans les 12 mois qui suivent la date de délivrance du chèque,
- ..... depuis le Décret du 25 septembre 2005, les créateurs ou les repreneurs ont la possibilité, après création ou reprise effective de l'entreprise, de demander un chèque conseil dans un délai maximal de 3 ans.

### CONTACT

DDTEFP Languedoc-Roussillon (page 66)



## BOURSE DE MATÉRIEL AUX ENTREPRISES (BME) - AIRDIE

### OBJECTIF

L'Airdie est une association qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer ou reprendre une entreprise et créer leur propre emploi.

### BÉNÉFICIAIRES

- ..... Bénéficiaires du RMI
- ..... Demandeurs d'emploi
- ..... Toute personne qui souhaite tester son activité et limiter son endettement au démarrage

### NATURE DE L'AIDE

Prêt de véhicule et de matériel de vente sur les marchés en vue de la création ou de la reprise d'une entreprise.  
Peut être complété par un prêt associé à la BME d'un montant maximum de 1500 €.

### Coût

À titre d'exemple, pour un véhicule de type Renault Traffic, le coût sera de 0,08 €/km et 37 €/mois d'assurance.  
La location d'un kit marché coûtera entre 20 et 27 €/mois.

### Durée

6 mois maximum non renouvelable

### CONTACT

Airdie (page 42)

## Glossaire

---

<b>ACCRE</b>	Aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise
<b>AETE</b>	Association européenne pour le travail et les échanges
<b>AGEFIPH</b>	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
<b>AIRDIE</b>	Association interdépartementale pour le développement de l'insertion par l'économie
<b>ANPE</b>	Agence nationale pour l'emploi
<b>APEC</b>	Association pour l'emploi des cadres
<b>ARE</b>	Allocation d'aide au retour à l'emploi
<b>ARIA</b>	Association régionale des industries alimentaires
<b>ASSEDIC</b>	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
<b>ATRIA</b>	Appui à la transmission et à la reprise d'industries agroalimentaires
<b>BFR</b>	Besoin en fonds de roulement
<b>CCI</b>	Chambres de commerce et d'industrie
<b>CDC</b>	Caisse des dépôts et consignations
<b>CFE</b>	Centre de formalités des entreprises
<b>CGPME</b>	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
<b>CMA</b>	Chambres de métiers et de l'artisanat

---

<b>CLR</b>	Chambre professionnelle des conseils d'entreprises en Languedoc-Roussillon
<b>CNEI</b>	Comité national des entreprises d'insertion
<b>CRA</b>	Cédants et repreneurs d'affaires
<b>CREF</b>	Centre de ressources pour développer l'entrepreneuriat au féminin
<b>CRES</b>	Chambre régionale de l'économie sociale
<b>DDTEFP</b>	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>EDEN</b>	Encouragement au développement d'entreprises nouvelles
<b>EI</b>	Entreprise individuelle
<b>EURL</b>	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
<b>FAG</b>	France active garantie
<b>FCP</b>	Fonds commun de placement
<b>FFB</b>	Fédération française du bâtiment
<b>FGIF</b>	Fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement à l'initiative des femmes
<b>IAA</b>	Industrie agroalimentaire
<b>LRI</b>	Languedoc-Roussillon initiative
<b>NAF</b>	Nomenclature des activités françaises
<b>PACTE</b>	Programme d'appui à la création et à la transmission d'entreprise
<b>PCE</b>	Prêt à la création d'entreprise
<b>PFCA</b>	Plate-forme interdépartementale de la création d'activités

.../

## Glossaire

---

<b>PFIL</b>	Plate-forme d'initiative locale
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PMI</b>	Petites et moyennes industries
<b>R&amp;D</b>	Recherche et développement
<b>RELANCE</b>	Relais local animation Cévennes
<b>SA</b>	Société anonyme
<b>SARL</b>	Société à responsabilité limitée
<b>SAS</b>	Société par actions simplifiée
<b>SCIC</b>	Société coopérative d'intérêt collectif
<b>SCOP</b>	Société coopérative de production
<b>SIAE</b>	Structure d'insertion par l'activité économique
<b>SIAGI</b>	Société interprofessionnelle artisanale de garantie
<b>SIFA</b>	Société d'investissement France active
<b>SJR</b>	Salaire journalier de référence
<b>SOCAMA</b>	Société de caution mutuelle artisanale
<b>SORIDEC</b>	Société régionale de capital investissement
<b>SNC</b>	Société en nom collectif
<b>TPE</b>	Très petite entreprise
<b>UPA</b>	Union professionnelle artisanale
<b>UREI</b>	Union régionale des entreprises d'insertion

# Index

---

## Index des acteurs du Réseau régional d'accompagnement à la transmission

### PAGES

38	Association européenne pour le travail et les échanges (AETE)
39	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)
42	Association interdépartementale pour le développement de l'insertion par l'économie (Airdie)
43	Association pour l'emploi des cadres (Apec)
45	Association régionale des industries agro-alimentaires (Aria LR)
47	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic)
49	Béziers Méditerranée Expansion
51	Boutiques de gestion du Languedoc-Roussillon
54	Cédants et repreneurs d'affaires (CRA)
56	Centre de ressources pour l'entrepreneuriat au féminin (CREF)
57	Chambres de commerce et d'industrie du Languedoc-Roussillon (CCI)
60	Chambres de métiers et de l'artisanat du Languedoc-Roussillon (CMA)
63	Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME LR)
65	Chambre professionnelle des conseils d'entreprises en Languedoc-Roussillon (CLR)
66	Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Languedoc-Roussillon (DDTEFP LR)
68	Fédération française du bâtiment Languedoc-Roussillon (FFB LR)
71	Gard rhodanien développement/Sodie
73	Ordre des experts-comptables

# Index

---

75	Office régional d'information, de formation et de formalités des professions libérales Languedoc-Roussillon (Oriff PL LR)
77	Oséo
78	Plate-forme de la création d'activités de l'Hérault (PFCA 34) et des Pyrénées-Orientales (PFCA 66)
80	Plates-formes d'initiative locale du Languedoc-Roussillon (PFIL)
82	Région Languedoc-Roussillon
86	Relais local animation Cévennes (Relance)
88	Sociétés coopératives de production entreprises Languedoc-Roussillon (Scop LR)
90	Société de caution mutuelle artisanale (Socama)
92	Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement (Siagi)
94	Soridec
95	Union régionale des entreprises d'insertion (Urei LR)

## Index des aides financières

### Participation au capital

100	Soridec
-----	---------

### Renforcement des fonds propres

101	Prêt d'honneur - PFIL
102	Prise de participation au capital des entreprises coopératives - Scop LR
103	Société de financement des entreprises d'insertion - Urei LR
104	Apport en fonds propres - Airdie
106	Crédit solidaire - Airdie
107	Prêt d'honneur - Airdie
108	Contrat de développement transmission - Oséo
109	Dispositif Saftte - CGPME



---

#### Garanties

- 110 Aide à l'investissement reprise - Siagi
- 112 PACTE Fonds régional de garantie en faveur des PME et des PMI - Région / Oséo
- 114 PACTE Fonds régional de garantie en faveur des petites entreprises - Région / Siagi / Socama
- 116 Garantie France active - Airdie
- 118 Garantie du financement de la transmission petites et moyennes entreprises - Oséo

#### Financement du projet global de l'entreprise

- 119 Pacte Avance remboursable - Région
- 120 Prêt à la création d'entreprise - Oséo
- 121 Renforcer le fonds de roulement des entreprises coopératives - Scop LR

#### Financement du conseil

- 122 Aide au conseil pour développer la compétitivité de l'entreprise reprise - Région
- 123 Aide à l'évaluation de l'entreprise à céder - Région
- 124 Prêt sans garantie et non affecté pour les projets porteurs d'emplois - Sodie

#### Financement des recrutements

- 126 Aide au financement du salaire du repreneur - Région

#### Autres financements

- 127 Aide de l'Agefiph
- 128 Aide sous forme de capital - Assedic
- 129 Maintien partiel des allocations pendant la phase de démarrage de l'entreprise - Assedic
- 130 Aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprise - DDTEFP
- 131 Encouragement au développement d'entreprises nouvelles - DDTEFP
- 132 Le chèque conseil - DDTEFP
- 133 Bourse de matériel aux entreprises - Airdie

notes

---